

AUJOURD'HUI

Hydro-Québec a moins de pannes

Hydro-Québec a enregistré beaucoup moins d'interruptions de service au cours des quatre derniers mois de 1991 par rapport à la même période de 1990. **B-3**

Gain pour les pêcheurs de homards

Prix du homard : l'Association québécoise de l'industrie de la pêche « AQIP » vient d'être déboutée en cour d'appel du Québec. **B-3**

LES INDICES

DOLLAR
84,78 c US +11/100



OR
355,60 US \$ -0,60



ARGENT
4,931 \$ Can -016



DOW JONES
3257,60 -15,21



TSE 300
3605,85 -12,22



XXM
1885,25 -10,85



COUP D'OEIL SUR LE MARCHÉ

La Caisse de dépôt vend des actions de Groupe Vidéotron

La Caisse de dépôt et placement a vendu 2 millions d'actions qu'elle détenait dans le Groupe Vidéotron, au prix de 15,88 \$ l'unité. Ces actions avaient été acquises au début des années 80 au prix de 1,10 \$, ce qui procure à la Caisse un gain en capital de 29 millions \$. Pour sa part Québecor a annoncé la clôture de son placement réalisé par BBN James Capel de 4,2 millions d'actions subalternes B, avec droit de vote, et de 2,1 millions de bons de souscription à des actions subalternes B offerts en 4,2 millions d'unités de 13 \$ chacune.

Un peu de répit pour le dollar canadien par rapport à la devise américaine avec un gain de 11/100 à 84,78 c US, hier à Toronto. L'or était encore en recul sur le Comex de New York : - 60 c US à 355,60 \$ US l'once. Quant aux marchés boursiers, ils ont tous accusé un certain recul : Montréal - 10,85, Toronto - 12,15 et New York - 15,21. Les titres les plus actifs à Montréal : Banque Nationale (- 13 c), IAF Biochem (- 50 c), Nova (- 13 c) et Petro-Canada (+ 13 c).

Le prix des métaux à Londres en livre sterling par tonne métrique : cuivre 1201-02 et plomb 280-91; en dollar américain par tonne métrique : zinc 1147-48, aluminium 1213-14 et nickel 7650-60.

Le monde croule sous le pétrole et les cours risquent de s'effondrer si l'OPEP ne réduit pas sa production. En janvier, la production de brut a atteint son plus haut niveau depuis environ 11 ans en dépit des réductions opérées au cours de la deuxième quinzaine du mois, production estimée à 24,2 millions de barils par jour, soit 70 000 de plus qu'en décembre. À New York, pour livraison au mois de mars, le pétrole brut s'est malgré tout apprécié de 23 c US à 19,50 \$ US le baril.

LE SOLEIL

Claude Béland propose de créer un indice de mesure de l'impact social

Le président du Mouvement Desjardins propose la création d'un indice de l'impact social (IIS) afin de pouvoir juger dans quelle mesure les entreprises remplissent leur responsabilité sociale.

LE SOLEIL

Conférencier, hier soir, devant les comptables en management du Québec, M. Claude Béland a affirmé que l'entreprise d'aujourd'hui est autant une institution sociale qu'une organisation strictement économique que régit la loi de la concurrence. En ce sens elle devient davantage un partenaire social soucieux des grands enjeux contemporains qu'un simple agent économique à la recherche du simple profit à court terme.

M. Béland a fait appel à l'éthique des affaires pour poursuivre un objectif commun. « On ne peut exiger la réduction

des dettes publiques et en même temps refuser systématiquement de payer la note ou exiger un accroissement des services gouvernementaux, a-t-il dit. On ne peut non plus espérer réduire les coûts de main-d'œuvre en exigeant le gel du salaire des autres, mais en bonifiant ses propres revenus au nom du rattrapage ou du rendement exceptionnel. »

L'éthique des affaires, de préciser M. Béland, exige une vision globale de la société, une vision à long terme et permanente. Institution intégrée à son milieu, l'entreprise a l'obligation selon lui de définir ses politiques et stratégies en conformité avec l'établissement d'une

société qui fait travailler tout son monde et qui donne une juste place à chacun.

L'engagement social de l'entreprise fait donc partie des exigences nouvelles de la société qui s'attent, a-t-il précisé, à ce qu'elle se comporte en citoyen responsable. Malheureusement, de déplorer le président du Mouvement Desjardins, il n'existe aucun mécanisme pour évaluer et mesurer adéquatement la façon dont l'entreprise s'acquitte de cette responsabilité, comme le PNB qui sert à mesurer la quantité des biens produits à titre d'exemple.

C'est alors que M. Béland a parlé de l'indice IIS qui permettrait d'identifier et de mesurer la contribution sociale nette de chaque entreprise; cette contribution n'inclurait pas seulement les coûts et les bénéfices internes de l'entreprise mais



Claude BÉLAND

surtout ceux découlant de ses rapports avec la société.

L'indice déterminerait si les stratégies et les pratiques des entreprises qui affectent direc-

tement les individus, les institutions, les groupes sociaux et l'environnement sont compatibles avec les priorités sociales largement reconnues et les aspirations légitimes des citoyens. Finalement, l'indice mettrait à la disposition de tous les informations pertinentes sur les objectifs sociaux de l'entreprise, ses politiques, ses programmes, ses performances et sa contribution aux buts sociaux.

L'entreprise idéale, de soumettre M. Béland, serait dès lors celle qui contribuerait à hausser le PIB, permettant ainsi sans doute un meilleur partage de la richesse. Ce serait aussi celle qui aurait de bons indices de rendement, ce qui rendrait ses actionnaires heureux mais qui, en même temps, aurait un IIS élevé, ce qui réjouirait les clients de l'entreprise et les citoyens en général.

GATT : l'UPA de Beauce préfère Wilson à Blais

Les longues et fastidieuses négociations du GATT attisent de plus en plus la colère des agriculteurs québécois. Pour leur part, les membres de l'Union des producteurs agricoles de la Beauce n'hésitent pas à pointer du doigt le ministre du Commerce extérieur du Canada, M. Michael Wilson, et le ministre d'État à l'Agriculture, M. Pierre Blais.



Michael WILSON

par RÉJEAN LACOMBE
LE SOLEIL

L'UPA de la Beauce qui a fait le point récemment avec plus de 800 de ses membres sur ces négociations met en contradiction les récentes déclarations des ministres Wilson et Blais.

M. Wilson confiait récemment au SOLEIL que les propo-

sitions du directeur général du GATT, M. Arthur Dunkel étaient acceptables outre celle touchant l'agriculture. Quelques jours plus tard, M. Blais retourait que la position canadienne aux négociations du GATT n'avait pas changé d'un iota.

Les agriculteurs de la Beauce

en viennent donc à « la douloureuse conclusion que le ministre Michael Wilson leur dit la vérité et que leur ministre d'État à l'Agriculture, les trompe ».

Devant une telle situation, l'UPA de la Beauce considère que M. Blais a tout simplement tenté de réparer les pots cassés. « Cette déclaration contradictoire du ministre Blais, ajoute l'organisme syndical, n'a fait que confirmer les appréhensions des membres de l'UPA à l'effet que pour sauver la face, les négociateurs canadiens défendraient encore la position des agriculteurs québécois, mais que déjà les jeux sont faits. »

Dans la même foulée, l'UPA beauceronne s'interroge sur l'attitude des députés fédéraux et provinciaux de la région. Leur silence la laisse perplexe et elle se demande quel rôle ils jouent au sein du caucus conservateur.

REÉR

4 pages spéciales sur les régimes enregistrés d'épargne retraite

Sauver de l'argent de l'impôt en préparant ses vieux jours

Vous plaignez-vous de payer trop d'impôts ? Faites donc comme les 4 millions de Canadiens qui, cette année encore, vont placer une partie de leurs épargnes dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR). En plus d'être un bel abri fiscal, le REER constitue le meilleur moyen de se préparer une retraite dorée.

LE SOLEIL

Imaginons un instant que vous ayez 30 ans, que vous gagnez 30 500 \$ et que vous déposez chaque année 5500 \$ dans un REÉR. Avec un taux de rendement moyen de 10 % par an, vous disposeriez de plus d'un million de dollars à l'âge de 60 ans. De quoi couler une retraite paisible et heureuse !

Combien d'argent peut-on contribuer à un REÉR ? On peut y contribuer le moindre des deux montants suivants : 11 500 \$ ou 18 % du revenu gagné en 1990. Les salariés qui cotisent à un fonds de retraite d'entreprise doivent déduire le

montant de leur cotisation.

En fait vous n'avez pas vraiment besoin de calculer le montant d'argent que vous avez le droit de placer dans un REÉR. En effet, fin novembre ou début décembre, vous avez reçu de Revenu Canada un petit avis vous précisant le montant exact que vous avez le droit de placer dans un REÉR.

Que se passerait-il si vous dépassiez le montant indiqué par Revenu Canada ? Théoriquement rien parce que vous avez le droit de dépasser de 8000 \$ le montant retenu par Revenu Canada. Le montant excédent n'est pas déductible d'impôt mais les intérêts pourront s'accumuler à l'abri de

l'impôt jusqu'au moment où vous encaisserez votre REÉR.

Selon Statistique Canada l'acheteur-type d'un REÉR est un homme âgé de 35 ans et le montant de sa cotisation annuelle est de 3000 \$. Mais, ce qui inquiète les spécialistes, c'est qu'à peine un Canadien sur trois cotise chaque année à un REÉR.

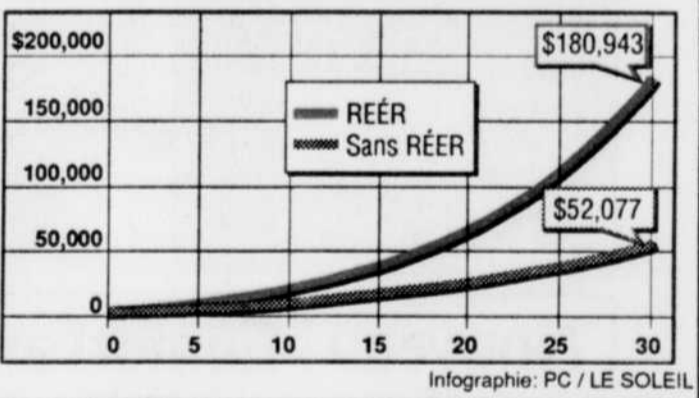
En pleine récession économique comme celle que nous sommes en train de traverser, beaucoup de contribuables se plaignent de ne pas avoir l'argent nécessaire pour contribuer à un REÉR. Qu'à cela ne tienne : la plupart des institutions financières offrent des programmes d'achat de REÉR à crédit. Vous pouvez contribuer pour aussi peu que 600 \$ dans un REER et rembourser votre institution financière à raison de 50 \$ par mois.

Textes pages B-4 à B-7



Une comparaison

Un contribuable qui dépose 1000 \$ chaque année dans un REÉR à un taux d'intérêts de 10%, aura accumulé après 30 ans la somme de 180 943\$. Si l'argent n'avait pas été déposé dans un REÉR, en supposant que le contribuable est imposé à un taux de 39%, le total accumulé aurait été de seulement 52 077\$, ce qui équivaut à 610\$ par année à un taux de 6,1%.



Les fonds communs ont la cote

Les fonds communs ont la cote d'amour du public et il est maintenant possible d'investir jusqu'à 16 % de titres étrangers dans un REER 1992.

Les fonds communs connaissent actuellement un succès foudroyant et les experts croient que, d'ici l'an 2000, l'actif qu'y auront placé les Canadiens devrait passer de 50 à près de 300 milliards \$.

Les avantages des fonds

communs : diversification instantanée des placements, possibilité de revendre des parts à tout moment, facilité d'accès, information régulière sur la situation des placements, etc.

Une règle d'or à respecter : s'assurer de la compétence du gestionnaire du fonds commun dans lequel on a investi.



La caisse populaire Desjardins

REER

Changements majeurs. Informez-vous!

REER

Nouvelle cotisation

52 mois minimum 500\$
8 1/2%*

* Taux recommandés par la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec à ses caisses populaires affiliées, le 6 février 1992. Taux d'intérêt sujets à changement.

EN UN CLIN D'OEIL

■ Ciaccia et les Américains différent d'interprétation

WASHINGTON — Le ministre québécois des Affaires extérieures, John Ciaccia, a affirmé, hier, que les congressistes américains s'étaient montrés très ouverts aux griefs du Québec dans le domaine commercial. Par contre, les fonctionnaires du département américain du Commerce se sont montrés beaucoup moins compréhensifs. M. Ciaccia terminait une visite de quatre jours dans la capitale américaine pour discuter de l'émergence d'une attitude protectionniste chez les Américains dans le domaine commercial, en dépit de l'accord de libre-échange signé par les deux pays.

■ Il existe un espoir pour l'usine Stone de Bathurst

OTTAWA — Le ministre fédéral des Forêts, M. Frank Oberle, a déclaré aux Communes, hier, qu'il existe encore un espoir que l'usine de pâtes et papiers de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, ne ferme pas ses portes le 20 mars, comme elle l'a annoncé. Cela va dépendre, a-t-il noté, de la façon dont vont se poursuivre les négociations sur la réduction des coûts d'exploitation entre la direction de la société Stone-Consolidated et le syndicat de ses salariés. Il a par ailleurs fait savoir que le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna, va offrir des concessions à la compagnie, dans le but de la convaincre de rester dans sa province.

■ Air Canada a mis au point une stratégie de croissance

MONTREAL — Air Canada offrira à compter du 5 avril plus de vols, de possibilités de correspondance et de places que tout autre transporteur canadien. La société explique qu'elle veut consolider sa position de chef du marché en utilisant davantage ses avions; on augmentera donc la capacité totale de 10% (et même 13% pour certains types d'appareils) et on coordonnera étroitement l'horaire de la compagnie avec celui des transporteurs de liaison. Le vice-président Léo Desrochers explique dans un communiqué qu'en exploitant le parc aérien avec plus de dynamisme, l'entreprise pourra mieux utiliser son infrastructure à coût fixe et ainsi améliorer sa marge d'exploitation.

■ Assurance-vie Desjardins reporte un nouveau service

MONTREAL — L'Assurance-vie Desjardins a décidé de reporter aux calendes grecques, et peut-être même carrément abandonner, la mise en place de son service de gestion de la santé

et de la sécurité du travail pourtant lancé officiellement en novembre dernier. Le porte-parole Richard Fournier a expliqué hier que des modifications substantielles sont à venir dans le système québécois de santé et de sécurité du travail. Dans ce contexte, l'AVD jugeait inutile de mettre en place un service dont il faudrait prochainement revoir certains des volets principaux. Il n'a pas écarté d'ailleurs la possibilité que le service ne voit finalement jamais le jour.

■ Une foire du troc à Québec, en avril

QUÉBEC — Pour la première fois, une foire du troc sera tenue dans la région de Québec. Sous le nom de Foire de l'échange commercial, cette activité réunira une centaine d'entreprises au Pavillon de l'agriculture du parc de l'exposition de Québec, du 10 au 12 avril. Organisée par la Banque de l'échange commercial Troc Canada, une entreprise regroupant 3000 membres au Québec, l'événement se déroulera sous le thème de « Placez du printemps dans vos affaires » et favorisera l'information sur les possibilités du troc pour les transactions et les échanges commerciaux.

■ Federated Department Stores se tire de ses problèmes de faillite

CINCINNATI — Federated Department Stores et Allied Stores, deux ex-filiales du groupe Campeau, ont annoncé, hier, être sorties officiellement de la protection de la loi sur les faillites après être restées plus de deux ans sous le Chapitre 11 de cette réglementation. Ces deux chaînes de grands magasins ont été réunies sous une seule holding qui garde le nom de Federated Department Stores. Federated, qui n'a plus aucun lien avec le groupe canadien Campeau, va être cotée au New York Stock Exchange (NYSE), la grande bourse new-yorkaise, mais son capital appartient en majorité à ses créanciers.

■ 200 000 \$ consacrés à la modernisation de Primonor

QUÉBEC — Dans le cadre du programme de coopération pour l'avenir des pêches au Québec (CAP), le ministre responsable des Pêcheries, M. Yvon Vallières, versera une somme de 200 000 \$ à la firme Primonor de La Tabatière sur la Basse-Côte-Nord. Cette aide financière couvrira 50% des frais reliés à l'acquisition et à l'installation d'une fileteuse automatique pour la transformation du sébaste. La modernisation de cette usine entraînera la création d'une trentaine d'emplois.

■ Tensions parasites : des recherches de 480 000 \$

QUÉBEC — Hydro-Québec et le ministère de l'Agriculture, des

Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ont décidé de consacrer une somme de 480 000 \$ en vue de la réalisation d'un projet de recherches sur les tensions parasites en pisciculture. Le ministre responsable des Pêcheries, M. Yvon Vallières, a indiqué que le MAPAQ fournira une aide de 80 000 \$. C'est le Groupe environnement Shooner Inc., un mandataire d'Hydro-Québec, qui mènera à terme cette étude. Le MAPAQ et Hydro-Québec collaborent depuis 1989 à l'étude du phénomène des tensions parasites sur les fermes. L'élevage de truites semble maintenant touché par ce phénomène. On estime que ces fameuses tensions peuvent être générées par un déséquilibre dans l'utilisation du réseau électrique ou par une défectuosité des équipements et des installations électriques de la pisciculture.

■ Une antenne parabolique de 100 canaux pour 700 \$

NEW YORK — Thomson Consumer Electronics, le fabricant de téléviseurs RCA et GE, contribuera au lancement d'un réseau de télédiffusion par satellite en association avec la division Hughes Electronics de General Motors Corp. Thomson, qui appartient au groupe français Thomson SA, fabriquera les antennes paraboliques, les téléviseurs, les décodeurs et autres matériels liés à ce système de diffusion qui devrait être opérationnel en 1994, diffuser une centaine de chaînes par le biais d'antennes paraboliques de 46cm de diamètre installées à l'extérieur des habitations qui coûterait environ 700 \$ US.

■ Cinq entrepreneurs accèdent au Temple de la renommée

TORONTO — Les Jeunes entreprises du Canada admettent cinq chefs d'entreprises canadiens au sein du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne parmi lesquels trois sont du Québec. Les lauréats sont: Charles E. Frost (1867-1948) pharmacien-industriel qui a fondé la société Charles E. Frost & Co.; Paul Paré, O.C. qui a créé Imasco Limité en 1970; Henri Perron (1888-1965) entrepreneur en exploitation forestière; Arthur D. Ganong (1877-1960) de l'entreprise Ganong Brothers et Frank Howard Sherman, ingénieur et pdg de Dofasco.

■ 172 000 \$ pour deux projets d'initiative en gestion agricole

OTTAWA — Les deux derniers projets d'initiative en gestion agricole d'une valeur de 172 000 \$ ont été dévoilés par les autorités du ministère fédéral de l'Agriculture. Depuis le début de ce programme, huit projets ont été acceptés représentant un budget total de 650 000 \$. Les deux nouveaux projets portent sur le développement d'outils de formation en gestion des ressources humaines et sur l'élaboration d'un programme de formation pour les gestionnaires agricoles qui permet d'alterner travail et étude.

Jacoby ne réplique pas

Le Protecteur du citoyen du Québec, Me Daniel Jacoby, ne donnera pas la réplique au président de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), M. Paul Fortugno, qui lui reprochait mardi dans un communiqué incisif d'avoir porté atteinte à l'intégrité et à la réputation de l'organisme.

« Je ne ferai aucun commentaire sur un communiqué de cette nature-là, a précisé hier au SOLEIL M. Jacoby. Mes explications sont contenues dans le rapport que j'ai produit et elles démontrent pourquoi la CVMQ était responsable dans le cas Paré. De toute façon, de par mes fonctions, je me dois de rester au-dessus de la mêlée. »

Dans un rapport rendu public vendredi dernier, le Protecteur du citoyen adressait de durs reproches à la CVMQ pour son manque de rigueur administrative et son laxisme dans le dossier du courtier en immobilier Guy Paré, finalement condamné pour fraude et vol aux dépens de 607 personnes flouées de plus de 8 millions \$ en investissant dans des sociétés en commandite immobilière.

Le Protecteur du citoyen veut que la CVMQ rembourse 6 millions \$ aux investisseurs lésés, ajoutant qu'il prendra tous les moyens à sa disposition (intervention auprès de l'Assemblée nationale, recours à l'opinion publique, etc.) pour obtenir gain de cause.

M. Jacoby n'écarte pas la possibilité de demander une enquête spéciale sur le fonctionnement de la CVMQ si un des quatre dossiers actuellement sous enquête à son bureau montre aussi des irrégularités.

L'opposition péquiste a réclamé pour sa part une enquête publique sur les agissements de la CVMQ dans l'affaire Paré.

SNC

Avis de dividende

Le conseil d'administration de la société Le Groupe SNC inc. a déclaré un dividende trimestriel de neuf cents (0,09 \$) l'action quant aux actions de catégorie A à droit de vote subalterne en cours et aux actions de catégorie B en cours de la société payable le 28 février 1992 aux actionnaires inscrits aux registres de la société à la fermeture des bureaux le 14 février 1992.

Par ordre du conseil d'administration
Y. Laverdière
Secrétaire

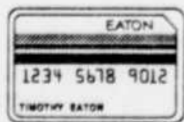
Montréal (Québec)
Le 31 janvier 1992

Le Groupe SNC inc.

POURQUOI ATTENDRE LES RABAIS!



Nouveau! Confort amélioré avec les ensembles «Grandeur» Posturepedic Sealy à prix avantageux Eaton



La carte Eaton.

- Les nouveaux ensembles Grandeur Posturepedic Sealy sont dotés de couches de rembourrage plus épaisses et plus moelleuses pour un confort de premier plan.
- Construction à ressorts à triple compensation offrant un meilleur support.
- Dispositif pivotant aidant à prévenir le roulement.
- Sommier à barre de torsion et rail de support au centre contribuant à prolonger l'usage du matelas.
- Recouvrement damassé à nouveau motif élégant.
- Choix de 4 niveaux de confort, tous à prix avantageux Eaton.

Rayon des matelas, 271.

1. «Medalist».	L'ens. 2 pièces	
Une place.	579 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
Deux places.	679 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
Grand.	769 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
Très grand*	1 029 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
2. «Allegra».		
Une place.	499 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
Deux places.	589 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
Grand.	699 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
Très grand*	949 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
3. «Applause».		
Une place.	419 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
Deux places.	539 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
Grand.	589 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
Très grand*	899 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
4. «Award».		
Une place.	349 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
Deux places.	429 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
Grand.	479 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS
Très grand*	799 ⁰⁰	TOUTS LES JOURS

* 3 pièces, vendues en ensemble seulement. Matelas une place, deux places ou grand format vendus séparément à prix avantageux Eaton.

EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

Hydro-Québec a enregistré beaucoup moins de pannes

Hydro-Québec a enregistré beaucoup moins d'interruptions de service de septembre à décembre 1991, par rapport à l'année précédente, grâce à une température plus douce et une meilleure planification des travaux d'entretien.

LE SOLEIL

Selon les données les plus récentes, Hydro a enregistré une moyenne de 1,53 heure (une heure et 53 centièmes) d'interruption de service par client à travers la province pendant ces quatre mois. C'est 40 % de moins que les 2,48 heures enregistrées en 1990.

C'est ce qu'Hydro-Québec appelle son « indice de continuité de

service »: le total des interruptions de services subies par une partie de la clientèle est ensuite réparti sur l'ensemble pour obtenir cette moyenne.

Pour la région Montmorency, l'indice s'est amélioré de façon plus prononcée encore, passant de 2,06 en 1990 à 0,77 cette année.

La douceur de notre début d'hiver n'est pas étrangère à cette amélioration, observe Claire Trépanier, porte-parole d'Hydro-Qué-

bec dans la région Montmorency. Mais Hydro a aussi pris des mesures pour améliorer la continuité de service.

La société a diminué le nombre des interruptions planifiées qu'elle effectue pour des raisons d'entretien, elle a aussi procédé à un programme d'émondage des arbres afin de réduire le nombre de pannes dues à la chute de branches sur les lignes électri-

ques. L'objectif est d'arriver à une moyenne québécoise de 4,51 au terme de l'exercice.

Contrairement à une perception populaire, observe enfin Mme Trépanier, l'hiver n'est pas nécessairement une saison plus fertile en pannes que l'été. La foudre et les vents violents sont susceptibles de causer parfois autant de dommages que les grands froids d'hiver.

Au Québec, Delta vous inscrit en une minute...

ou votre chambre est gratuite.

Privilège Delta vous réserve de belles surprises.

Delta jouit d'une réputation enviable d'un océan à l'autre pour son excellent rapport qualité-prix, la supériorité de son hébergement et l'efficacité de ses services. Au Québec, les gens d'affaires peuvent profiter des avantages offerts par trois grands hôtels Delta, à Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières. Chaque hôtel est situé au centre-ville, propose des installations de réunion parfaitement aménagées selon vos besoins et offre la possibilité de vous compter gratuitement parmi les membres Privilège, ce qui garantit l'inscription en une minute dès l'accueil au comptoir Privilège. Voilà autant de belles surprises qui caractérisent la valeur unique de Delta. Renseignez-vous sur nos tarifs corporatifs.

Pour réserver et devenir membre Privilège Delta gratuitement, composez le **1-800-463-1133** ou communiquez avec votre agent de voyages

Delta Montréal Centre-ville Montréal (514) 286-1986

Delta Sherbrooke Centre-ville Sherbrooke (819) 822-1989

Delta Trois-Rivières Centre-ville Trois-Rivières (819) 376-1991

Prix du homard : l'AQIP est deboutée

L'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP) qui représente les acheteurs de homards des Îles-de-la-Madeleine vient d'être déboutée en cour d'appel du Québec.

par RÉJEAN LACOMBE LE SOLEIL

En fait, l'AQIP avait décidé d'en appeler d'un jugement rendu, le 21 octobre 1991, par le juge Robert Pidgeon de la cour supérieure qui annulait toutes les décisions rendues par l'arbitre dans le litige, M. Gaston Charest, concernant le prix du homard des Îles-de-la-Madeleine en 1991. Le juge Pidgeon ordonnait également à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de procéder à un nouvel arbitrage.

Or, le 3 février dernier, trois juges de la Cour d'appel rejettent sur le banc l'appel logé par les acheteurs de homard des Îles-de-la-Madeleine.

L'Office des pêcheurs de homard des Îles qui regroupe 325 propriétaires d'entreprises de pé-

che aux homards des Îles se rejouit évidemment de ce jugement et estime qu'il s'agit là d'un deuxième gain d'affilé dans leur lutte juridique contre les acheteurs locaux afin d'obtenir un prix acceptable pour leurs prises au cours de la saison de 1991.

Les dirigeants de l'office rappellent que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec entendait se soumettre au jugement du juge Pidgeon.

« Les juges de la cour d'appel, expliquent les dirigeants de l'office, ont accepté tous les arguments des avocats de l'office, la firme Stein, Monast, Pratte et Marseille alors qu'ils ont rejeté ceux des acheteurs. »

Devant un jugement aussi clair, les membres de l'office espèrent maintenant que « les acheteurs comprendront la leçon et qu'ils se soumettront au jugement Pid-

geon de la cour supérieure ». Les débarquements de homard des Îles-de-la-Madeleine représentent

75 % de la production de cette espèce au Québec qui est évaluée à quelque 7,5 millions de livres.



Les pêcheurs de homards ont eu gain de cause

Les employés de Luralco les moins bien rémunérés dans le secteur de l'aluminium

NEUVILLE — Notamment parce que Luralco fait appel à la main-d'oeuvre locale, les employés de l'aluminerie de Deschambault sont les moins bien payés parmi les travailleurs des autres producteurs d'aluminium au Québec, du moins en ce qui concerne la catégorie des opérateurs. Mais leur rémunération devrait se hausser à un niveau compétitif un an ou deux après le démarrage de l'usine, assure la compagnie.

par DOMINIC HARDY collaboration spéciale

Un certain nombre d'opérateurs, sur les 400 personnes déjà embauchées à l'aluminerie de Deschambault, ont commencé à travailler cet automne à la fabrication des anodes, dans le secteur des carbones. Le démarrage de l'usine est prévu pour cet été. Elle emploiera en ce moment 500 personnes dont environ 300 opérateurs.

La porte-parole de Luralco, Mme Sylvie Gendreau, n'a pas voulu commenter les chiffres avancés par LE SOLEIL, concernant la rémunération. Elle fait cependant valoir que la situation de l'aluminerie portneuvoise ne peut être comparée à celle des autres usines.

Ainsi, afin de faire place à la main-d'oeuvre locale, Luralco a accepté d'amoindrir ses critères en matière de scolarité et de formation. L'entreprise a en outre prévu investir 10 millions \$ dans la formation de son personnel et ce chiffre ne tient pas compte du salaire versé à l'employé pendant cette période. « C'est rare qu'une entreprise s'engage à embaucher localement », poursuit-elle.

Dans un an ou deux, après le démarrage, la situation devrait s'améliorer quand le personnel de l'usine aura augmenté sa valeur marchande sur le marché du travail, dans le secteur de l'aluminium particulièrement. « Les salaires vont à ce moment devenir très compétitifs avec les autres alumineries », assure la porte-parole de Luralco.

Des chiffres, ici et ailleurs
Selon des chiffres obtenus par LE SOLEIL, le salaire annuel d'un opérateur qui débute est de 29 000 \$ chez Luralco, soit environ 14 \$ l'heure. La compagnie a cependant fait la promesse verbale à ses employés de porter leur rémunération à 32 000 \$ mais seulement s'ils peuvent rencontrer une vingtaine de critères, se rapportant notamment à la productivité et au respect des modes opératoires de l'équipement.

Des chiffres de la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA), nous apprennent qu'en comparaison le salaire le plus bas payé chez ABI, à Bécancour, était de 35 000 \$ en 1986, au moment du démarrage de l'usine.

Mais Mme Gendreau explique que « chez ABI on a engagé les meilleurs des meilleurs au Québec, la crème. Dans Portneuf, on a pris les meilleurs des bons qui possédaient le potentiel pour accomplir leurs tâches. »

Le fossé reste comparable entre Luralco et la rémunération versée par Alcan d'après des chiffres de la multinationale sague-néenne. À l'usine syndiquée (FSSA) de Laterrière, un opérateur débutant gagne annuellement 40 361 \$ ou 19,33 \$ l'heure. Le salaire et les conditions de travail sont comparables pour l'aluminerie non-syndiquée de La Baie.

La situation est comparable chez Reynolds, à Baie-Comeau, avec 41 700 \$ ou 20 \$ l'heure pour un opérateur débutant, selon le syndicat CSN de l'usine. Chez Alouette, à Sept-Îles, la compagnie ne veut avancer aucuns chiffres, alléguant leurs confidentialités. Mais on parle d'environ 18,00 \$ l'heure ou 37 440 \$ annuellement.

Les opérateurs de Luralco sont plus favorisés que la plupart de leurs compagnons en ce qui concerne les congés de maladie. Ils sont payés jusqu'à leur rétablissement. On ne trouve qu'une seule autre situation comparable chez Reynolds où les employés bénéficient d'une assurance payée par la compagnie.

Mais les opérateurs de Luralco ne seront pas rémunérés pour le temps supplémentaire qu'ils auront travaillé. Ils pourront se rattraper en congés. Toutes les autres alumineries, sauf Alouette qui n'a pas encore fixé son choix, paient à « temps et demi » et « temps double », ainsi que des primes pour le dimanche et les quarts de nuit.

Une Sucrée de bonne idée

Faites vos frais au Hilton International à nos frais.

L'hiver dernier, des milliers de clients de Hilton International se sont offert une tasse de chocolat chaud à un prix un peu corsé... Pour adoucir l'offre, nous avons ajouté une chambre au Hilton (Canada) de leur choix.

Cet hiver (jusqu'au 19 avril 1992), vous pourrez vous aussi déguster un chocolat chaud quelque peu dispendieux. Votre chambre, par contre, ne vous coûtera pas un sou.

Des chambres somptueuses. Des salles entièrement équipées pour gens d'affaires. Un chocolat chaud savoureux! Séjournez dans un Hilton International participant et vous verrez... c'est une sucrée de bonne idée!

89\$ Québec Hilton (Tout l'hiver)

Profitez de l'offre « choco-dodo » dans les hôtels Hilton suivants:

Halifax Hilton	69\$
Saint John (N.-B.) Hilton	69\$
Québec Hilton	89\$
Montréal Bonaventure Hilton	119\$
Montréal Aéroport Hilton	119\$
Ottawa Hilton	119\$
Toronto Hilton	109\$
Toronto Aéroport Hilton	99\$
Windsor Hilton	79\$
Edmonton Hilton	89\$

Nombre de chambres limité. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Réservations à l'avance exigées. Tarif par chambre, pour une nuit. Taxes en sus. Les prix ne s'appliquent pas aux réunions, congrès, tarifs de groupes ou autres offres promotionnelles.

Pour réserver votre tasse de chocolat chaud, appelez votre agent de voyages, l'hôtel de votre choix ou le service de réservations Hilton au 1-800-268-9275 et demandez l'offre « choco-dodo ». Des tarifs spéciaux « Hiver douillet » sont également disponibles dans les hôtels Hilton International participants aux États-Unis.

Profitez d'autres offres savoureuses: un chocolat chaud ET le triple du millage Aéroplan chaque fois que vous séjournez à un hôtel Hilton International participant. Demandez un dépliant à l'hôtel pour obtenir plus de détails.

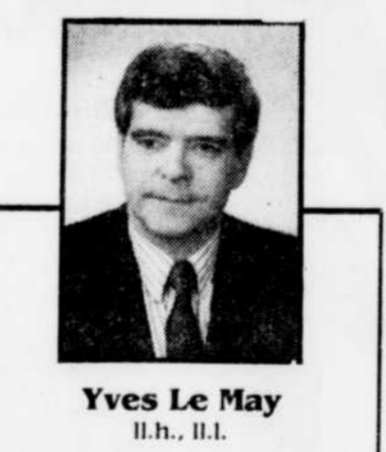
Membres Aéroplan: Réalisez de nouveau l'OPÉRATION TRIPLE MILLAGE!

SUCCESSION ROBERT RICHARD
Avis est par les présentes donné que dame Nicole Coulombe, épouse de monsieur Robert Richard décédé le 3 septembre 1991, a accepté la succession dudit Robert Richard, sous bénéfice d'inventaire suivant acte reçu devant Me Charles Denault, notaire exerçant au 70, rue de l'Anse, Montmagny (Québec) (418) 248-1414, et que copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, le 24 octobre 1991, sous le numéro 140320.

CHARLES DENAULT, notaire

SSQ
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE

AVIS DE NOMINATION



Monsieur Pierre Genest, président et chef de l'exploitation de SSQ, Société d'assurance-vie Inc. annonce la nomination de Me Yves Le May au poste de vice-président affaires juridiques. Cette nouvelle vice-présidence regroupe à la fois les affaires juridiques et institutionnelles de la Société.

Membre du Barreau du Québec, Me Le May est au service de la Société depuis février 1990. Auparavant, il a exercé sa profession en pratique privée, puis a occupé des fonctions de direction au sein d'une importante entreprise d'assurance.

SSQ, Société d'assurance-vie Inc. est un chef de file de l'assurance collective au Québec. Elle offre aussi, directement ou par l'entremise de ses filiales, des produits d'assurance-vie individuelle, d'assurance-habitation et d'assurance-automobile. Elle est également active dans les prêts hypothécaires et le domaine immobilier. SSQ emploie plus de 600 personnes et administre des actifs de plus de 900 millions de dollars.

De plus en plus difficile de se dénicher un emploi

OTTAWA (PC) — Trouver un emploi devient de plus en plus difficile. C'est ce qu'a confirmé Statistique Canada, hier, en révélant qu'un indicateur important de la demande de main-d'oeuvre a reculé en janvier à son niveau le plus bas des huit dernières années.

L'indice désaisonnalisé des offres d'emploi a atteint 69, soit trois points de moins qu'en décembre. L'indice, qui est mesuré à partir du nombre d'offres d'emplois publiées dans les annonces classées de 22 journaux du pays, n'était pas descendu aussi bas depuis février 1984.

C'est l'Ontario qui a subi la plus forte baisse de la demande de main-d'oeuvre le mois dernier, avec une diminution de 10,4 % de l'indice. Au Québec, en revanche, l'indice a regagné 1,1 %.

Le REÉR au profit du conjoint

Lorsque vous songerez à vous procurer un régime de retraite, n'oubliez pas d'examiner attentivement la possibilité de prendre un REÉR au profit de votre conjoint; cela pourrait fort bien réduire les sommes que vous devrez éventuellement verser à l'impôt.

La logique qui sous-tend ce type de REÉR est simple: le conjoint qui a le revenu le plus élevé dépose une partie de sa cotisation annuelle admissible dans un régime enregistré d'épargne-retraite destiné à l'autre. Au moment de la retraite, le revenu du couple sera ainsi partagé de façon plus équitable entre les deux individus, réduisant d'autant les impôts qui devront être payés, explique le conseiller financier Tom Delaney.

Prenons l'exemple d'un couple qui bénéficie d'un revenu de retraite annuel de 40 000 \$ provenant de différents régimes de retraite du gouvernement et de l'employeur ainsi que de ses propres économies. Si chacun a un revenu de 20 000 \$, les conjoints paieraient moins d'impôt que si l'un avait 30 000 \$ et l'autre 10 000 \$.

M. Delaney explique que l'idée de base de cette formule était de procurer au conjoint sans emploi

ou à moindre revenu une certaine autonomie financière.

Il est important de souligner que votre contribution au régime de retraite du conjoint n'affecte pas votre cotisation totale admissible. Si votre cotisation admissible est de 5000 \$, vous pouvez la partager comme vous le voulez: 2000 \$ dans votre propre REÉR et 3000 \$ dans un régime de retraite pour votre conjoint.

Le conjoint qui gagne un revenu moindre peut également se procurer son propre REÉR. La planification est ici très importante. Comme le souligne M. Delaney, à qui l'on doit le Rapport Delaney sur les REÉR, il est impossible de transférer des fonds dans le régime d'un conjoint une fois que ceux-ci ont déjà été accumulés dans le REÉR de l'autre.

Une lacune existait jadis dans ce type de régime de retraite. Le conjoint qui avait un revenu élevé prenait un REÉR au nom de l'au-

tre, puis l'encaissait peu de temps après. Si le deuxième conjoint n'avait pas d'autre revenu, des économies substantielles étaient ainsi réalisées en matière d'impôt.

Le gouvernement a réglé la question en établissant une règle prévoyant une accumulation de trois ans. Si l'argent est retiré avant la période prévue, il s'ajoute au revenu, donc à l'impôt.

Cette règle peut compliquer les choses en cas de séparation des conjoints. Toute somme d'argent investie dans un REÉR au nom d'un conjoint appartient à ce conjoint et non à la personne qui a versé la cotisation. Si un conjoint décide d'encaisser l'argent avant que les trois années ne soient écoulées, celui qui a versé la cotisation pourrait devoir payer l'impôt qui en résulte. Lorsque les conjoints sont séparés légalement, le REÉR encaissé est imposé à celui qui le possède et non à celui qui a versé la cotisation.

Enfin, on a prévu jusqu'en 1994 une disposition spéciale concernant le transfert des régimes de retraite. Selon cette disposition, le contribuable peut transférer jusqu'à 6000 \$ du revenu provenant de la caisse de retraite offerte par son employeur dans le REÉR d'un conjoint. Le revenu de retraite n'est habituellement pas admissible dans un REÉR.

Plusieurs changements importants

Les règles régissant les REÉR subissent des changements importants cette année. Mais ne vous inquiétez pas trop si vous n'y comprenez rien; un sondage du Trust Royal a démontré qu'une grande confusion entoure les REÉR.

Seulement 6 % des gens peuvent identifier correctement les nouvelles limites de cotisations permises dans les REÉR.

Le changement qui cause la plus grande surprise est l'établissement des cotisations maximales d'après le revenu de 1990 et la participation à un régime de retraite. Au cours des prochaines années, les cotisations tiendront compte des gains de l'année précédente. Les limites de 1992 seront donc fixées d'après le revenu de 1991, ainsi de suite.

Cette modification pourrait affecter considérablement une personne qui n'a pas travaillé en 1990 ou qui n'a gagné qu'un faible revenu. Prenons le cas d'une mère de famille qui revient sur le marché du travail en 1991 et qui gagne 40 000 \$. Elle avait prévu de déposer plusieurs milliers de dollars dans un REÉR. Selon les nouvelles règles, elle n'est pas admissible puisqu'elle n'a eu aucun revenu en 1990.

Comme la participation à une caisse de retraite affecte la somme que vous pouvez déposer dans un REÉR, les nouvelles règles pourraient aussi toucher une personne qui a souscrit à une caisse de retraite de son employeur en 1990 mais ne l'a pas fait en 1991, parce qu'elle a décidé de devenir travailleur autonome, par exemple.

Un fonctionnaire du ministère fédéral des Finances explique que comme 1991 est une année de transition nécessaire.

L'expert financier Tom Delaney estime toutefois « que certaines personnes seront sûrement pénalisées » en cours de route mais que s'il y a des perdants, il pourrait aussi y avoir des gagnants.

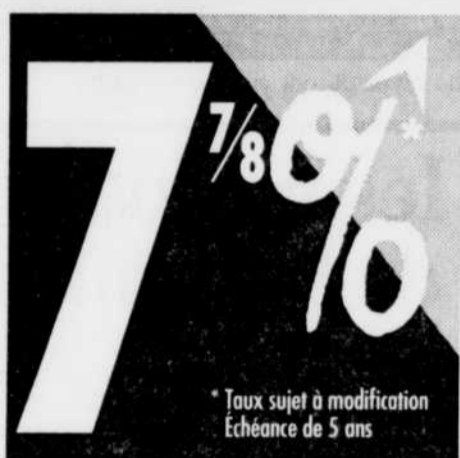
Ainsi, une personne qui a pris sa retraite en 1991 ne pourrait normalement pas soustraire son revenu de retraite à l'impôt en le déposant dans un REÉR. Le re-

venu de retraite n'est pas considéré comme un revenu gagné et de ce fait, n'est pas admissible au REÉR. Mais comme le nouveau système est basé sur les gains de l'année précédente, le nouveau retraité bénéficie d'une année de grâce.

La majorité des participants à des régimes de retraite n'ont qu'à soustraire le chiffre du FE de 11500\$ pour savoir quelle est leur contribution maximale admissible au REÉR.

Les autres changements: — à cause de la confusion entourant les nouvelles règles régissant les REÉR, le gouvernement offre une marge de sécurité de 8000 \$, exempte de pénalité; — les REÉR suivaient jadis la règle du prends ou perds: vous versiez vos cotisations au REÉR au cours de l'année où vous deveniez admissible ou vous perdiez votre chance de le faire. Les nouvelles règles permettent de reporter les sommes inutilisées pour votre REÉR sur une période de sept ans. Si vos limites pour 1991 étaient de 5000 \$ et que vous avez versé 1000 \$, vous pourrez ajouter les 4000 \$ restant aux années subséquentes.

REÉR PARLONS-EN



* Taux sujet à modification Échéance de 5 ans

Pour en connaître davantage sur nos REÉR, consultez le représentant ou la représentante de Laurentienne Vie, de l'Impériale ou de Placements La Laurentienne ou votre courtier de la Laurentienne Générale participant.



LAURENTIENNE VIE

Soustraire une partie de son revenu de l'impôt et en jouir à l'âge de la retraite

Sur le calendrier financier de la plupart des Canadiens, coïncident entre les factures de Noël et la préparation des rapports d'impôt, se trouve la période consacrée à l'acquisition de régimes de retraite.

Le régime enregistré d'épargne-retraite constitue l'un des rares abris fiscaux qui soient offerts au citoyen moyen. Il lui permet de soustraire dès maintenant à l'impôt une partie de son revenu pour le récolter au moment de sa retraite.

Même les gens qui ont une hypothèque à rembourser devraient essayer de mettre de côté certaines sommes pour les déposer dans un régime de retraite, conseille Fraser Ball, directeur de la commercialisation au service des caisses de retraite de la Banque Toronto-Dominion.

La date-limite approche rapidement pour ceux qui veulent souscrire à un régime de retraite pour 1991. Les contributions peuvent être faites jusqu'au 60e jour après le début de la nouvelle année financière; comme 1992 est une année bissextile, le 29 février sera le dernier jour pour se procurer un REÉR pour 1991.

La crainte que les programmes de retraite offerts par le gouvernement (tels que les pensions de sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et le Régime des Rentes du Québec) ne soient pas suffisants pour permettre à la majorité des citoyens de

s'assurer une retraite convenable a contribué à augmenter la popularité des REÉR.

Certains experts financiers croient que deux régimes réunis ne pourront peut-être satisfaire qu'à 40 % les exigences requises pour donner un revenu de retraite adéquat.

L'un des avantages du REÉR, c'est que l'argent déposé dans un régime de retraite continue à accumuler de l'intérêt sans être pour autant imposable.

L'achat d'un REÉR contribue à réduire le revenu imposable de l'année. La somme qu'il permet d'épargner dépend de la cotisation versée et du taux d'imposition, qui varie selon les provinces.

Prenons comme exemple le cas d'une personne dont le revenu est imposé à 40 % et qui dispose de

2000 \$, dit John Kaszel, directeur de l'Institut canadien de planification financière.

Cette personne peut laisser son argent dans un compte d'épargne et payer l'impôt sur ses économies, ce qui ne lui laissera au bout du compte que 1200 \$. Ou elle peut déposer son 2000 \$ dans un REÉR, le soustraire ainsi à l'impôt et le laisser accumuler des intérêts jusqu'au moment de sa retraite.

« En plus de mettre à l'abri une partie de ses revenus, elle paie moins d'impôt », explique M. Kaszel.

Les REÉR, qui sont offerts dans les banques, les sociétés de fiducie ainsi que chez les courtiers et les planificateurs financiers, peuvent être encaissés en tout temps.

Le gouvernement prélève cependant un certain pourcentage immédiat, selon la somme retirée, afin de compenser pour l'impôt que vous avez évité pendant toutes ces années où vous étiez sur le marché du travail.

L'argent encaissé s'ajoutera en outre à votre revenu, ce qui pourrait vous placer dans une tranche plus élevée pour l'impôt.

L'idée de base du REÉR est que les sommes que vous retirerez à l'âge de la retraite seront soumises à un taux d'imposition moindre puisque votre revenu sera alors plus modeste.

Les REÉR sont tellement avantageux que certains spécialistes conseillent aux gens d'emprunter de l'argent pour verser une cotisation maximale, en utilisant les sommes soustraites à l'impôt pour rembourser l'emprunt aussitôt que possible.

Mais cette suggestion ne fait pas l'unanimité.

David Ingram, auteur et conseiller financier de Vancouver, dit que le fait d'ajouter à d'autres emprunts, comme une hypothèque ou des cartes de crédit, les frais d'intérêt d'un emprunt destiné à un REÉR ne fera qu'augmenter l'endettement de certaines personnes.

« Les gens ne doivent pas préparer l'avenir en comptant sur un revenu supplémentaire, mais en tentant de réduire leur dette », dit M. Ingram, qui croit que pour certains consommateurs, le paiement d'une hypothèque est plus avantageux que l'achat d'un régime de retraite.

L'idée d'utiliser les REÉR pour mettre de l'argent de côté en prévision de la retraite est on ne peut plus populaire. À la fin de mars 1989, les Canadiens avaient contribué plus de 70,6 milliards \$ à des régimes de retraite depuis que le gouvernement fédéral les avait établis en 1957, rapporte Statistique Canada.

Le REÉR offre différentes possibilités, qu'il s'agisse d'un plan d'épargne bancaire, de certificats de placement garanti ou de fonds mutuels.

Il peut arriver que ces investissements doivent être déplacés, selon leur efficacité et les objectifs financiers personnels de l'investisseur.

LE MEILLEUR TAUX REER AUJOURD'HUI

COMPTEZ SUR NOUS. AUJOURD'HUI ET DEMAIN.

Comptez sur nos taux.

Au Montréal Trust, nous nous engageons réellement à vous offrir les taux d'intérêt de CPG-REER les plus concurrentiels qui soient. Tous les matins, nous communiquons avec les principales banques et sociétés de fiducie afin de nous assurer que tous nos taux sont très avantageux. Résultat? Aujourd'hui, aucun des établissements financiers suivants ne vous propose un meilleur taux* que le nôtre pour l'échéance du CPG-REER ci-annonce. Ni la Banque Royale, ni la Banque de Montréal, ni la CIBC, ni la Banque Nationale, ni la Banque Toronto-Dominion, ni la Banque Scotia, ni le Canada Trust, ni le Trust National.

Comptez sur notre expérience.

Les taux ne sont pas tout. En confiant vos épargnes au Montréal Trust, filiale en propriété exclusive de BCE Inc., vous bénéficiez d'une sécurité incomparable. Nous nous classons invariablement au nombre des meilleurs établissements

financiers du pays. Nous sommes aussi la société qui, en 1957, faisait enregistrer le premier REER au Canada et qui possède plus de 100 ans d'expérience dans le domaine financier.

Comptez sur notre engagement.

Tout comme les milliers de Canadiens et de Canadiennes qui ont choisi d'investir dans un REER au Montréal Trust, vous aussi pouvez compter sur notre expertise et notre expérience pour vous aider à optimiser vos placements. Administrant un portefeuille REER de plus de deux milliards de dollars, nos directeurs de succursale et tous nos spécialistes des REER s'engagent totalement afin que vous profitiez du meilleur rendement possible... aujourd'hui et demain.

100 ans d'expérience.
100 % d'engagement.
Vous pouvez compter sur nous.

* Le taux annoncé est le taux d'intérêt annuel en vigueur le jour de parution et peut varier sans préavis. Le taux s'applique aux CPG-REER, aux CPG-FERR et aux CPG détenus dans des REER autogérés du Montréal Trust. Dépôt minimal de 500 \$.



MONTREAL TRUST

DEPUIS 1889

Québec 475, rue Saint-Amable Charlesbourg 8255, boul. Henri-Bourassa Place Laurier	529-8841 622-4280 659-4955	Montréal (Centre-ville) Place Montréal Trust Succursale principale Niveau du métro Place Ville-Marie Rue Saint-Jacques Beaconsfield	982-7100 843-8100 393-3117 392-1880 697-3391	Dollard-des-Ormeaux Kirkland Laval Boulevard Saint-Martin Carrefour Laval Notre-Dame-de-Grâce Outremont	684-1141 694-4880 662-7779 973-2040 483-2770 273-7666	Place Versailles Pointe-Claire Centre Fairview Saint-Bruno Promenades St-Bruno Rue Rabastalière Saint-Lambert	555-8770 695-5230 441-9030 653-2496 465-3265	Snowdon Ville Mont Royal Westmount	488-7000 735-1314 932-6000
--	----------------------------------	---	--	---	--	---	--	--	----------------------------------

Ou ☎ 1 800 463-7777
lundi - vendredi : 8 h à 20 h et samedi : 9 h à 14 h (HNE)
Ou télécopieur 1 800 363-8223

Les fonds mutuels sont de bons véhicules de placement

Si vous songez à vous procurer un fonds de retraite, n'hésitez pas à poser toutes les questions qui vous viennent à l'esprit.

En examinant attentivement tous les aspects de l'investissement qui vous intéresse, vous aurez une bonne idée de la somme que vous devrez verser maintenant et des profits dont vous bénéficierez à l'âge de la retraite.

Il existe 600 fonds mutuels au Canada

Choisir un REÉR qui vous convient, c'est un peu comme d'acheter des vêtements : certains vous vont, d'autres pas.

Parmi les nombreux types d'investissements admissibles au REÉR se trouvent les fonds mutuels. La plupart des fonds mutuels sont flexibles, ce qui signifie que les actions peuvent être achetées ou vendues n'importe quand.

Il existe 600 fonds mutuels au Canada : hypothèques, valeurs mobilières, métaux précieux, marché à terme, investissements à court terme tels que bons du Trésor, portefeuilles équilibrés, etc.

Le choix de l'un ou de l'autre varie selon les besoins de chacun. Dans certains cas, c'est le revenu qui est le plus important, alors que dans d'autres c'est la croissance, la sécurité ou la diversification.

Ces objectifs peuvent changer, au moment de la naissance d'un enfant, par exemple, ou à l'approche de la retraite. L'investisseur qui jugeait prioritaire la croissance de son capital pourrait, au fil des ans, en venir à accorder plus d'importance à sa sécurité financière.

Il est donc essentiel de déterminer ces objectifs afin de savoir si un fonds mutuel est approprié.

Il est tout aussi important de surveiller de près l'investissement consenti et d'apprendre à l'utiliser de façon à en tirer le maximum.

Le fonds d'actions varie selon la versatilité du marché boursier; en laissant votre argent plus longtemps dans le fonds, vous aurez plus de chances de réduire les pertes.

« Si le marché devient moins favorable, vous aurez plus de temps pour récupérer, dit Gordon Pape. Mais si vous investissez seulement à court terme, que le marché baisse et que vous voulez retirer votre argent, vous serez peut-être obligé de vendre à un moment défavorable. »

D'autres fonds, tels que les fonds d'hypothèques, ne sont pas aussi versatiles mais ne rapportent pas les mêmes bénéfices.

Contrairement aux certificats de placement garantis, les fonds mutuels n'assurent pas de pourcentage spécifique en retour. L'intérêt est garanti par la banque ou par la société de fiducie où a lieu la transaction.

Selon les circonstances, les fonds mutuels peuvent offrir de meilleurs profits que les certificats de placement garanti. Mais le contraire peut aussi se produire.

M. Pape suggère de surveiller de près votre investissement. Il se peut que vous deviez déplacer une somme d'un fonds à un autre pour obtenir de meilleurs résultats.

Ces transferts peuvent toutefois nuire à la productivité de votre investissement si vous ne possédez aucune connaissance en la matière.

Les fonds mutuels comportent plusieurs avantages, notamment le fait qu'ils sont gérés par des professionnels, qu'ils offrent des options variées et qu'ils permettent d'effectuer des transferts de deux ou de plusieurs fonds différents administrés par la même société, sans frais ou presque.

De même, différents fonds rapportent divers types de revenus sur l'investissement, qu'il s'agisse d'intérêt, de dividendes ou de gains en capital. Une fois soustraits les frais d'administration, tout profit revient aux détenteurs d'actions. Avec un REÉR, le revenu provenant de l'investissement peut être réinvesti sans frais.

les sociétés de fiducie.

Dans les fonds avec frais prélevés sur les premiers versements, on tient compte des dépôts projetés à terme et les frais peuvent être négociables.

Dans les fonds avec frais prélevés sur les derniers versements, les frais ne sont pas payés avant que les actions soient vendues.

Les fonds sans frais d'acquisition peuvent sembler intéressants, mais selon l'analyste financier Gordon Pape, certains des investissements les plus productifs ont été faits dans des fonds avec frais d'acquisition : « Les gens devraient songer au genre de fonds

qui les intéresse, à ceux qu'ils préfèrent dans chaque catégorie, et comparer ensuite les coûts. »

Les pages boursières du SOLEIL offrent un suivi sur les fonds mutuels, regroupés par catégories, tels les fonds d'actions ou d'hypothèque. Les tableaux indiquent si les fonds sont admissibles au REÉR. En général les fonds d'actions internationaux ne sont pas admissibles au REÉR à moins qu'ils ne souscrivent à certaines règles précises concernant les fonds étrangers. Dans ce cas, seul un pourcentage du fonds peut être composé de titres étrangers.

Examinez la performance du

fonds sur une période de 10 ans pour voir ses résultats à long terme. Puis voyez comment il se comporte depuis deux ou trois ans. Comparez les résultats de votre analyse à la moyenne pour voir s'il soutient la concurrence.

Ce qui s'est produit dans le passé ne constitue pas nécessairement une image de l'avenir. Mais si le fonds a donné de bons résultats dans les mauvaises comme dans les bonnes périodes, il y a des chances qu'il soit administré par des gens compétents.

Par contre, il peut arriver qu'un fonds qui a donné de bons résultats au cours de la dernière année

soit moins productif à long terme.

Il faut beaucoup de temps pour franchir toutes les étapes, mais selon M. Pape, les détenteurs de fonds mutuels qui veulent obtenir des bénéfices intéressants doivent accepter de le faire.

Les fonds mutuels peuvent être achetés en s'adressant à des courtiers, à des planificateurs financiers indépendants, à des vendeurs de fonds mutuels, à des banques, à des compagnies d'assurance et à des sociétés de fiducie. Les contributions à un fonds mutuel peuvent habituellement faire l'objet de plusieurs versements ou d'un seul paiement.

Les Fonds Mutuels sans frais d'acquisition Ligne Verte TD.



Pour une croissance supérieure et un meilleur rendement REER

Choix encore plus vaste de REER à la Banque TD.

- Nouveau Fonds de Bons du Trésor Canadiens
- Fonds du Marché Monétaire canadien
- Fonds du Marché Monétaire US
- Fonds Hypothécaire
- Fonds Canadien d'Obligations

Meilleur rendement grâce à l'absence de frais d'établissement.

Aucune commission prélevée au début ou à la fin. Aucuns frais de rachat anticipé. Aucuns frais de transfert*. Aucuns frais de REER - Gamme de Fonds Mutuels sans frais d'acquisition Ligne Verte. Sans compter une économie instantanée d'impôt. Avec les Fonds Mutuels Ligne Verte TD, chaque dollar investi vous rapporte immédiatement.

Meilleur rendement grâce à la modicité des frais de gestion.

Les Fonds Mutuels Ligne Verte de la Banque TD sont gérés par certains des meilleurs spécialistes dans ce domaine et, pourtant, nos frais de gestion sont parmi les plus bas. Chaque dollar investi vous rapporte donc davantage.

Des résultats éprouvés.

Nous gérons des fonds mutuels depuis 1973. Nous devons une grande part de notre succès à nos directeurs de fonds. Nous les choisissons en fonction de leur expérience, leurs résultats antérieurs et leur flair en matière de placements. Votre représentant des Fonds Mutuels se fera un plaisir de vous faire part des résultats enviables dans la gestion des Fonds Ligne Verte.

Ligne directe sans frais-numéro national :
1-800-268-8166
Numéro régional :
1-800-363-1167



Les Fonds Mutuels sans frais d'acquisition Ligne Verte TD. Une gamme de croissance supérieure.

Les renseignements contenus dans cette annonce sont sous réserve de changements. Vous pouvez toujours obtenir les renseignements à jour en vous adressant à votre succursale TD ou en appelant au numéro sans frais pour Fonds Mutuels.
Cette publicité ne saurait être interprétée comme une offre publique. L'offre n'est faite que par le prospectus de chaque Fonds dont on peut obtenir des exemplaires aux succursales de La Banque Toronto-Dominion ou auprès de Les Valeurs Mobilières Toronto-Dominion inc. ou des Services d'investissement Ligne Verte inc. et autres courtiers en valeurs mobilières qui peuvent également offrir ces titres dans n'importe quelle province.
* Les versements de fonds mutuels ne sont pas assurés par la Société d'assurance-épargne du Canada ni par la Régie d'assurance-dépense du Québec et ne sont pas garantis par la Banque Toronto-Dominion. Leur valeur est soumise aux fluctuations du marché. Gestion des placements TD est une division de Les Valeurs Mobilières Toronto-Dominion inc. qui est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.
* Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion. Les Valeurs Mobilières Toronto-Dominion inc. est un usage restreint.
† Transferts soumis aux dispositions d'achat.

Semez et vous récolterez.

Oui, je voudrais en connaître davantage sur les Fonds Mutuels sans frais d'acquisition Ligne Verte de la Banque TD. Veuillez m'envoyer un prospectus gratuit et votre pochette de renseignements dès aujourd'hui.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Prov. : _____ Code postal : _____

Adresser à : **Service des Fonds Mutuels, Les Valeurs Mobilières Toronto-Dominion inc. Toronto-Dominion Bank Tower, 20^e étage C.P. 100, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8**

Télécopieur : 416-982-6625

015

Qu'est-ce qu'un REÉR?

Un régime enregistré d'épargne-retraite est un arrangement enregistré auprès des services fédéral et provincial du Revenu en vertu duquel une fraction de votre revenu gagné est investie par un émetteur autorisé afin que vous puissiez bénéficier d'un revenu de retraite à l'échéance du régime. Les contributions versées à un REÉR et le revenu qu'elles produisent ne sont pas généralement assujettis à l'impôt tant qu'ils ne sont pas retirés. Sous réserve de certaines restrictions, les contributions versées à un REÉR peuvent être déduites dans le calcul de votre revenu net. Puisque vos contributions et le revenu qu'elles produisent s'accumulent et sont libres d'impôt tant qu'ils demeurent dans le REÉR, vous amassez un fonds de placement important qui sert de base à votre revenu de retraite.

J'ai entendu parler de REÉR et de leurs avantages fiscaux. Pouvez-vous m'en dire davantage? Le REÉR est un régime dans lequel vous pouvez accumuler des fonds en prévision de votre retraite. Au point de vue fiscal, jusqu'à l'âge de 71 ans, vous pouvez déduire dans votre déclaration d'impôt vos contributions sans dépasser votre limite admissible par année. Le guide d'impôt et le formulaire de déclaration d'impôt expliquent comment calculer cette limite déductible du revenu net. Votre REÉR doit venir à échéance avant la fin de l'année où vous atteindrez 71 ans. Bien entendu, en retirant les fonds du REÉR, vous devez les déclarer dans votre déclaration d'impôt sur ce revenu. Avant cette échéance, vous voudrez peut-être transférer les fonds dans certains autres investissements et différer ainsi le paiement de l'impôt sur le plein montant du retrait.

Qui peut investir dans un REÉR? Tout contribuable qui gagne un revenu peut investir dans un REÉR et ce jusqu'à la fin de l'année où il atteint l'âge de 71 ans.

La loi permet à un même individu de détenir plusieurs REÉR.

Quand contribuer à un REÉR? A n'importe quel moment de l'année par des versements périodiques ou par un paiement global. Les contributions que vous versez dans les soixante premiers jours d'une année peuvent être déduites du revenu de l'année précédente ou bien du revenu de l'année en cours. Cette année, la limite sera samedi 29 février 1992.

Comment choisir un REÉR?

Vous pouvez acheter un REÉR de la plupart des compagnies d'assurance-vie, des compagnies de fiducie, des banques, des caisses de crédit et de certaines compagnies d'investissement canadiennes qui vendent des contrats de placements et qui ont été sanctionnées par décret. Ces établissements, désignés par les services d'impôt comme les « émetteurs », se chargent d'investir et de gérer les sommes que vous avez contribuées. La plupart d'entre eux exigent des frais annuels d'administration qui peuvent diminuer le montant du fonds. Vous pouvez également choisir un REÉR autogéré, soit un régime dans lequel vous décidez vous-même des placements. Vous devez dans ce cas vous assurer que vos placements sont admissibles. Pour investir dans un REÉR, vous devez passer un contrat avec un émetteur autorisé qui enregistre ensuite votre régime auprès des ministères du Revenu. Le genre de REÉR à choisir dépend de vos propres besoins et de l'établissement qui offre le régime.

Quels sont les principaux REÉR?

Voici les six genres de régimes offerts : 1) les régimes qui offrent un taux de rendement fixe et qui garantissent vos contributions et l'intérêt réinvesti ; 2) les régimes en vertu desquels les fonds sont investis dans des valeurs à revenu fixe, comme des obligations du gouvernement et de corporations de premier choix ; 3) des régimes en vertu desquels les fonds sont investis dans des obligations et des titres canadiens ; 4) les ré-

gimes en vertu desquels les fonds sont investis dans des valeurs hypothécaires ; 5) les polices d'assurance-vie enregistrées ; 6) les régimes collectifs parrainés par des employeurs, des syndicats ou des groupes professionnels comme solution de rechange ou supplément à des régimes enregistrés de pensions. En général, vos contributions à un REÉR peuvent être investies dans un de ces fonds ou réparties entre plusieurs, selon les modalités du contrat et vos objectifs personnels.

Quels sont les placements non admissibles qu'il faut éviter de souscrire dans un REÉR autogéré?

Voici quelques-uns des placements non admissibles les plus courants : les options qu'ont les employés d'acheter des actions ; les lingots d'or et d'argent et autres métaux précieux ; les actions d'un bon nombre de sociétés privées ; les opérations à terme ; les biens personnels désignés, comme les oeuvres d'art et les antiquités ; les pierres précieuses ; les biens immobiliers. Beaucoup d'obligations ne sont pas admissibles parce que l'émetteur n'est pas inscrit à une bourse, même s'il s'agit d'une filiale possédée en propriété exclusive par une société mère.

Puis-je transférer les fonds de mon REÉR à un autre organisme sans payer d'impôt?

Vous devez d'abord faire enregistrer le nouveau REÉR par le second organisme et faire transférer ensuite les fonds directement de l'ancien au nouveau régime. Le montant ainsi transféré au nouveau régime ne sera pas assujéti à l'impôt.

Que se produit-il lorsque je décide d'encaisser une partie ou tout l'argent déposé dans mon REÉR?

Le montant reçu est imposable. Il est toutefois permis d'effectuer des retraits partiels avant la date d'échéance du REÉR, sans entraîner la révocation de l'enregistrement du régime.

Une question de vocabulaire

Rente : Contrat conclu avec une compagnie d'assurance ou avec toute autre institution financière, garantissant un revenu de retraite régulier pendant une période déterminée, généralement 10 ou 15 ans, ou à vie. Le contrat est acquis par versement forfaitaire provenant souvent d'un REÉR échu.

Régime de pensions du Canada : Programme fédéral mensuel de retraite offert aux contribuables qui ont versé des cotisations alors qu'ils étaient sur le marché du travail. Le paiement mensuel maximal en 1991 était de 604,86 \$, moins pour ceux qui n'avaient pas contribué de façon continue pendant toute la durée de leurs années de travail, ou qui avaient commencé à recevoir une rente avant d'atteindre l'âge de 65 ans.

Report des déductions inutilisées : Possibilité de reporter aux années ultérieures le solde des cotisations admissibles qui n'ont pas été utilisées pour un REÉR. Ainsi, si votre contribution maximale admissible en 1991 était de 6000 \$ mais que vous avez versé seulement 3000 \$, vous pouvez ajouter le 3000 \$ qui reste à votre cotisation admissible pour une autre année, à l'intérieur d'une période de sept ans.

Récupération : Loi exigeant que les contribuables dont le revenu est plus élevé remettent certaines de leurs prestations sociales telles que les allocations familiales ou les pensions de sécurité de la vieillesse.

Intérêt composé : Processus par lequel l'intérêt obtenu sur un investissement s'ajoute au dépôt initial.

Régime de retraite à prestations déterminées : Le type le plus courant de régime de retraite offert par l'employeur, dans lequel celui-ci garantit une pension mensuelle qui sera versée à l'employé retraité admissible. Différent d'un régime à cotisations déterminées, selon lequel le revenu de pension dé-

pend des cotisations que l'employé et l'employeur ont versées, ainsi que des gains réalisés sur ces cotisations.

Revenu gagné : Terme utilisé par Revenu Canada pour désigner généralement le revenu provenant d'un emploi ou d'un travail autonome, d'une pension ou de rentes mais excluant le revenu provenant d'investissements ou le revenu de retraite. Le total du revenu gagné pour n'importe quelle année est utilisé pour calculer le maximum admissible aux cotisations d'un REÉR.

Fonds d'actions : Fonds mutuel dans lequel l'argent est investi dans des valeurs et des titres.

Certificat de placement garanti : Investissement pour une période spécifique, habituellement d'un à cinq ans, avec taux d'intérêt garanti pour cette période. En général, un certificat de placement garanti ne peut être encaissé avant terme.

Supplément de revenu garanti : Programme fédéral destiné aux personnes âgées à faible revenu. Certaines provinces offrent en outre des suppléments de revenu.

Frais d'acquisition : Coût d'achat ou de vente d'un investissement dans un fonds mutuel. En plus des frais inhérents à l'achat et à la vente, des frais annuels sont exigés pour l'administration.

REÉR immobilisé : Fonds transféré à un REÉR, habituellement lorsqu'un employé quitte une entreprise ou que l'entreprise ferme ses portes. Une fois échu, le REÉR doit être transformé en rente. Le fonds n'est pas accessible avant terme, d'où son nom.

Fonds mutuels : Fonds regroupant l'argent de plusieurs investisseurs pour acheter différentes valeurs. Chaque investisseur a droit à une partie des profits. Il existe plus de 600 fonds du genre au Canada. On estime que les Canadiens auront investi 150 milliards \$ dans ces fonds d'ici 1998, comparativement à 27 milliards \$ en 1986.

Pension de sécurité de la vieil-

lesse : Pension mensuelle fédérale offerte à l'âge de 65 ans à tous les Canadiens résidents. La pension de sécurité de la vieillesse est maintenant indexée, ce qui signifie que les citoyens qui gagnent plus peuvent avoir à en rembourser une partie sous forme d'impôts. En 1991, la pension de sécurité de la vieillesse a été augmentée à quatre reprises, en tenant compte du taux d'inflation, ce qui a donné un versement mensuel moyen de 365,50 \$.

Cotisation excédentaire : Une nouvelle règle prévoit une marge de sécurité de 8000 \$ pour cotisations excédentaires au REÉR, sans pénalité.

Facteur d'équivalence : Terme établi par Revenu Canada pour l'année imposable 1991. Le montant du FE correspond à la somme des crédits de pension pour l'année en vertu des caisses de retraite offertes par l'employeur.

Régime de pension agréé : Régime de prestations de retraite ou de pensions en vertu duquel l'employeur met des fonds de côté pour fournir des prestations de retraite périodiques aux employés à leur retraite.

Fonds enregistré de revenu de retraite : Investissement non imposable utilisant souvent des fonds provenant d'un REÉR échu et offrant un revenu de retraite régulier jusqu'à l'âge de 90 ans, alors que le fonds, à cause de sa structure, est épuisé.

Transfert : Déplacement d'un régime enregistré d'un fonds à un autre. Un transfert de revenu de retraite dans un REÉR ou dans celui d'un conjoint peut se faire sans être imposable.

REÉR autogéré : REÉR souple, normalement administré moyennant certains frais par une société de fiducie, dans lequel l'investisseur décide lui-même de la façon d'effectuer ses placements.

Bon du Trésor : Valeur à risques minima et à court terme émise par la Banque du Canada; le dépositaire accepte d'investir de l'argent en échange d'un certain taux d'intérêt.

LE SEUL REER

QUI VOUS PERMET
D'ÉCONOMISER
2 FOIS PLUS D'IMPÔT
en plus de créer et maintenir
des milliers d'emplois
au Québec.



DONNEZ UN COUP DE TÉLÉPHONE

À QUÉBEC:

(418) 628-FONDS

5 000, boul. des Gradins, bureau 100
Québec (Québec) G2J 1N3

1 800 567-FONDS

LE
FONDS PROFITE À TOUT LE MONDE
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



À la SNF, vous profitez
d'une gamme variée de REER...

- REER CPG
- REER FONDS SNF
- REER OBLIGATIONS D'ÉPARGNE
- REER AUTOGÉRÉ
- REER HYPOTHÉCAIRE
- REER INSAISSISSABLE
- REER COLLECTIF

Vous bénéficiez également
de certains privilèges particuliers!

TAUX GARANTIS POUR CPG REER*

*Contribuez à un REER SNF n'importe quel jour en février et soyez assuré d'obtenir le meilleur taux offert par la SNF entre la date de votre versement et le 29 février 1992.

PRÊT REER AVANTAGEUX*

*À 1/2 % de plus que le taux préférentiel.

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Personnellement,
moi... c'est la SNF

MONTRÉAL
(514) 844-2050
1-800-361-8625
LAVAL
(514) 687-7360
MONTRÉAL
(514) 676-8642
(514) 871-1204

SILLERY
(418) 681-1550
QUÉBEC
(418) 524-1550



**SOCIÉTÉ
NATIONALE
DE FIDUCIE**

Au service des Québécois depuis plus de 70 ans

Planifier une retraite heureuse

Les employés de nombreuses entreprises canadiennes versent régulièrement des cotisations à la caisse de retraite offerte par leur employeur.

Plusieurs considèrent cette façon de faire comme un moyen relativement facile d'épargner jusqu'au moment de la retraite. Pour certains, c'est même la seule façon de mettre de l'argent de côté en prévision de l'avenir.

Les experts financiers soulignent toutefois que les régimes offerts par les employeurs ne suffisent pas toujours à assurer une retraite convenable. Il vaut toujours mieux souscrire en plus à un REER personnel.

Richard Birch, auteur de divers ouvrages sur le sujet, dit que les gens qui paient le maximum admissible au REER tout en remboursant leur hypothèque, « s'assurent un avenir confortable s'ils bénéficient en plus d'une caisse de retraite raisonnable. »

Les régimes de retraite offerts par les entreprises sont parfois complexes et il est préférable d'en discuter avec votre employeur.

« Il existe souvent un sentiment de méfiance à l'égard des régimes

de retraite offerts par les entreprises parce que les employés n'y comprennent souvent pas grand-chose », dit Patrick Longhurst, co-auteur d'un livre traitant des régimes de retraite.

Il existe principalement deux types de caisses de retraite dans les entreprises, mais il y a aussi certaines variantes; il est important que vous connaissiez à fond celle qui vous concerne.

L'un des régimes de retraite les plus courants tient compte des cotisations de l'employé, qui verse un certain pourcentage de son salaire annuel dans une caisse de retraite, et d'une contribution équivalente de l'employeur.

L'argent est déposé dans un compte distinct pour chaque employé. L'employé, ou l'employeur, peut parfois décider de quelle façon l'argent sera investi, explique M. Longhurst.

Lorsque l'employé prend sa retraite, les contributions versées plus l'intérêt accumulé sont utilisées pour acheter une rente.

La deuxième formule est un régime à prestations déterminées. Ce régime prévoit que l'employé recevra une certaine somme à sa retraite, selon le nombre d'années qu'il aura passées au service de l'entreprise, ainsi qu'un pourcentage des gains réalisés.

L'employé contribue également à ce régime. L'entreprise s'engage à mettre de côté une certaine somme qu'elle versera au moment de la retraite.

Il est bon de se renseigner sur les sommes qui seraient versées au conjoint en cas de décès.

N'oubliez pas que la somme des contributions au régime de retraite offert par votre entreprise détermine le montant que vous pouvez verser dans un REER.

Les conseillers financiers reconnaissent qu'il est difficile d'évaluer si le régime de retraite d'une entreprise est prometteur; ils soulignent toutefois qu'en vous renseignant auprès de votre employeur, vous aurez au moins une idée de la somme que vous devrez épargner vous-même pour pouvoir vivre convenablement au moment de votre retraite.

Une marge de sécurité de 8000 \$

En instituant de nouvelles règles pour les prochains régimes enregistrés d'épargne-retraite, le gouvernement savait que celles-ci donneraient lieu à de la confusion et à certaines erreurs. Pour résoudre le problème, Ottawa a donc décidé d'établir une marge de sécurité à vie de 8000 \$ destinée aux cotisations excédentaires.

La cotisation excédentaire désigne toute somme d'argent déposée dans un REER en plus de la cotisation admissible pour l'année. Si vous avez droit à une cotisation de 4000 \$ mais que votre revenu élevé vous incite à déposer 12000 \$ dans votre REER, vous vous retrouvez avec une cotisation excédentaire de 8000 \$.

Grâce à cette nouvelle règle, vous n'aurez pas à payer la pénalité d'un pour cent habituellement imposée par Revenu Canada en pareil cas. Si l'on tient compte des chiffres qui précèdent, vous auriez dû verser une somme de 80 \$ par mois sur l'excédent de 8000 \$.

Certains experts financiers

estiment qu'il peut être avantageux pour les gens à revenu élevé de verser une cotisation excédentaire aussitôt que possible.

L'excédent de 8000 \$ investi dans le REER accumule de l'intérêt tout en étant soustrait à l'impôt. En tenant compte d'un taux d'intérêt de huit pour cent, votre régime vous rapporterait 640 \$ de plus en un an; cette somme bénéficierait de l'intérêt composé au cours des années subséquentes, tout en continuant d'être soustraite à l'impôt.

Si vous déposiez l'argent dans un compte d'épargne ordinaire, l'intérêt de 640 \$ pourrait être imposé chaque année, jusqu'à 50 % pour ceux qui possèdent les revenus les plus élevés.

Même si les avantages semblent évidents, il y a un piège: vous pourriez devoir payer l'impôt deux fois. Les cotisations excédentaires ne sont pas déductibles d'impôt comme le sont les REER. Au moment d'encaisser l'argent, vous paierez donc des impôts sur les fonds des cotisations excédentaires en plus des cotisations régulières au REER.

M. Dewling souligne que rien n'empêche toutefois cette somme de 8000 \$ de devenir déductible au cours des prochaines années.

Ainsi, dans le cas mentionné plus haut, votre cotisation annuelle admissible au REER est de 4000 \$. Mais si vous ne déposez rien dans votre régime au cours des deux prochaines années, vous pourriez compter 4000 \$ par année de la cotisation excédentaire comme cotisation déductible d'impôt.

Vous pouvez différer les impôts sur les fonds provenant d'un REER échu en investissant l'argent dans une rente ou un fonds enregistré de revenu de retraite.

Les régimes de retraite autogérés offrent beaucoup de souplesse

Le régime de retraite autogéré offre à la fois souplesse et diversité aux contribuables qui ont choisi cette formule en se fiant à leur propre jugement ou à celui d'un spécialiste.

une société de fiducie.

« Les régimes autogérés sont destinés à ceux qui souhaitent garder la pleine maîtrise de leurs décisions de placement », dit John Kaszel, directeur de l'Institut de planification financière du Canada.

Beaucoup de Canadiens souscrivent à des REER. Dans ce type de régime de retraite, le contribuable choisit un certain nombre d'investissements admissibles mais n'a pas à prendre d'autre décision concernant son investissement.

Dans le REER autogéré, les investissements sont regroupés plutôt que d'être diversifiés et sont habituellement administrés par

Le régime autogéré permet souvent de réduire certains coûts, souligne Gail Kennedy, présidente de Multiple Retirement Services à Toronto, gestionnaire autonome de services de retraite tels que les REER et les fonds enregistrés d'épargne-retraite.

Lorsqu'un investisseur opte pour trois fonds mutuels différents dans trois sociétés distinctes, il doit payer à chacune des frais d'acquisition et des frais d'administration.

Dans un régime de retraite autogéré, les frais d'acquisition doivent être payés, mais il n'y a qu'un seul coût pour l'administra-

tion. Dans certains cas, ce coût peut être moindre que le total des trois coûts distincts, dit Mme Kennedy.

M. Kaszel souligne que les frais du REER autogéré risquent d'être moins élevés si l'investissement est d'au moins 10 000 \$.

Comme pour n'importe quel investissement, assurez-vous que vous avez vérifié tous les coûts, qui peuvent être désignés de différentes façons.

Les transferts entre les investissements peuvent aussi se faire plus rapidement dans un régime autogéré. Pour déplacer des fonds d'une société à une autre, il y a des formulaires à remplir et c'est parfois long. Dans un régime autogéré, il n'y a pratiquement aucun délai.

« Il suffit d'aviser les parties

concernées », explique Mme Kennedy.

Un régime autogéré permet également aux Canadiens d'ajouter dans leur REER certains investissements (obligations d'épargne du Canada, hypothèque, titres individuels) ce que ne leur permettrait pas d'autres régimes de retraite.

La productivité des investissements peut aussi être supérieure à celle des régimes de retraite ordinaires.

Comme tous les types de REER, M. Kaszel dit qu'il faut faire certaines recherches et obtenir un avis impartial avant de fixer son choix.

« Le régime de retraite autogéré offre une très grande souplesse à ceux qui possèdent les bons outils », dit-il.

« Ceux qui n'ont pas les outils nécessaires risquent d'avoir de sérieux problèmes. Il faut bien y réfléchir, car nous parlons ici de fonds de retraite qui doivent être sûrs et à long terme. »

PLUS DE 160 MILLIARDS DE DOLLARS INVESTIS SUR QUATRE CONTINENTS

Fidelity met ses spécialistes des 4 coins du monde au service de votre REER

L'épargnant d'aujourd'hui sait que la diversification a ses avantages

La diversification peut offrir d'extraordinaires possibilités aux épargnants qui recherchent la croissance et les protéger en cas de baisse d'un marché. Songez au groupe de fonds Fidelity pour votre REER.

- Profitez des possibilités offertes sur les marchés internationaux
- Mise de fonds initiale de 500 \$ seulement

Pour de plus amples renseignements, y compris sur les frais et les coûts, communiquez avec votre conseiller financier ou avec Fidelity, au 1-800-263-4077. Les fonds sont vendus par voie de prospectus seulement.

Les fonds Fidelity pour votre REER.

Capital Builder Fund	Actions canadiennes axées sur la croissance
Growth & Income Fund	Actions canadiennes axées sur la croissance du revenu et du capital
Government Bond Fund	Titres canadiens à revenu fixe axés sur le revenu
International Portfolio Fund	Actions internationales axées sur la croissance
Growth America Fund*	Actions américaines axées sur la croissance
Far East Fund*	Actions du Sud-Est asiatique axées sur la croissance

*Peut contenir jusqu'à 16% en biens étrangers pour 1992.

JE VEUX EN SAVOIR D'AVANTAGE!

Faites-moi parvenir de plus amples renseignements au sujet des fonds Fidelity. Remplir le bon ci-dessous et l'envoyer à: Fidelity Investments Canada, Limited, 100 Simcoe Street, Suite 300, Toronto (Ontario) M5H 3G2

Nom: _____ Localité: _____
 Adresse: _____ Code postal: _____
 Province: _____ Téléphone (bur.): () _____
 Téléphone (dom.): () _____





Le REER n'est pas notre seule qualité...

Nous offrons aussi d'excellents conseils.

"L'an dernier, j'ai suggéré à monsieur Boivin un REER fonds de placement. Son rendement annuel a dépassé les 20%!"

*Yves Larose
Conseiller*

*Fonds d'obligations: rendement annuel composé au 30 novembre 1991. 1 an: 20,1%; 3 ans: 11,5%; 5 ans: 8,9%; 10 ans: 13,4%. Le rendement passé ne garantit pas le rendement futur.


Un peu hésitant au début, monsieur Boivin se rejouit aujourd'hui d'avoir fait confiance aux experts du Trust Général. Il n'aurait jamais cru pouvoir atteindre un tel rendement.

Vous aussi vous pouvez profiter de l'expérience et du savoir-faire du Trust Général. Pour maximiser vos investissements, passez voir un de nos conseillers ou appelez-nous.




TRUST GÉNÉRAL

Billevy 1534 Maguire 881-8282
 Québec Place Fleur de Lys 522-4618
 Ste-Foy Place de la Cité 882-7880
 Lévis Les Galeries Chapignon 833-4480



À proximité d'un nouveau parcours de golf 18 trous.
 Prenez résidence dans un décor unique et paradisiaque, sur la plus belle plage blanche de Providenciales.
 Une réalisation de qualité de style méditerranéen.
 Dans un environnement fiscal favorable.
 Le nouveau *Grace Bay Club* vous l'offre.

À Québec Tél. (418) 694-1923
 À Montréal Tél. (514) 499-1054
 Grace Bay Club, Providenciales, Turks & Caicos Islands
 Tél.: (809) 946-5757, Téléc.: 946-5758
 P.O. Box 128





J'AIME MON BANQUIER MAIS J'AI PRIS MON REER AILLEURS

**À LA BANQUE
HONGKONG DU CANADA,
J'AI UN TAUX PLUS ÉLEVÉ
ET DES DÉPÔTS
GARANTIS.**

Restez fidèle à votre banque d'ici, mais sautez la clôture. Prenez aussi la Banque Hongkong du Canada. Pourquoi choisir une deuxième banque ? Pour mieux diversifier vos placements et profiter de la concurrence. Pourquoi la Banque Hongkong du Canada ?

Parce qu'elle vous fait profiter d'une expérience acquise en 126 ans, dans le monde entier. Parce qu'elle vous offre un service de calibre international, hautement personnalisé.

Avec sa solide connaissance du marché bancaire d'ici et son ouverture sur 50 pays, elle vous offre le meilleur des deux mondes.

Banque TD, la Banque Nationale du Canada, la CIBC, le Canada Trust, le Trust Royal et le Montréal Trust.

Nous vous offrons une souplesse complète de retrait. Vos fonds ne sont jamais immobilisés. De plus, vous n'avez aucuns frais de service.

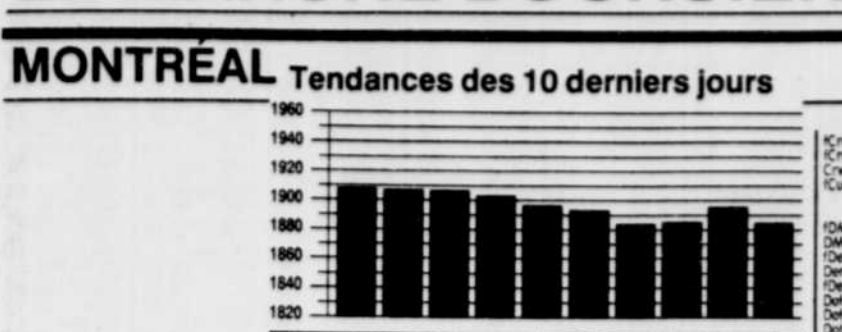
Tous vos dépôts sont entièrement garantis sans condition, quel que soit leur montant, par The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, l'un des plus importants établissements bancaires au monde.



**Banque Hongkong
du Canada**

LE MEILLEUR DES DEUX MONDES

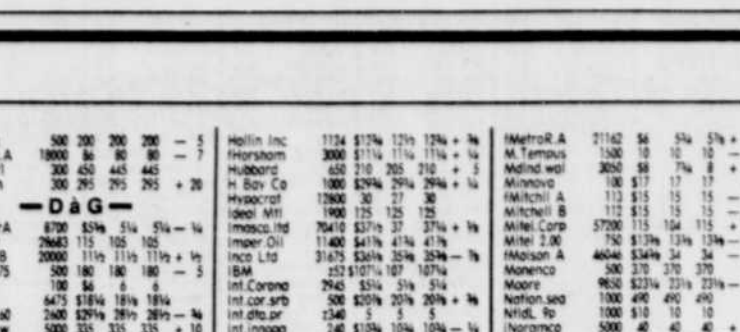
MONTREAL TENDANCES DES 10 DERNIERS JOURS



Indice des valeurs industrielles : 1885,25, en baisse de 10,85. Volume des transactions : 6,3 millions d'actions. Titres en hausse : 138. Titres en baisse : 139. Titres inchangés : 124.

Table listing various stocks and their performance metrics, including columns for 'Tendances des 10 derniers jours' and 'Ventes Hautes Bas Fermes Chang'.

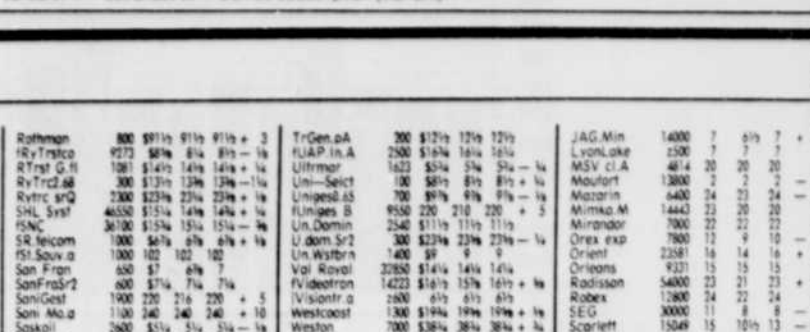
MONTREAL TENDANCES DES 10 DERNIERS JOURS



Indice des valeurs industrielles : 1885,25, en baisse de 10,85. Volume des transactions : 6,3 millions d'actions. Titres en hausse : 138. Titres en baisse : 139. Titres inchangés : 124.

Table listing various stocks and their performance metrics, including columns for 'Tendances des 10 derniers jours' and 'Ventes Hautes Bas Fermes Chang'.

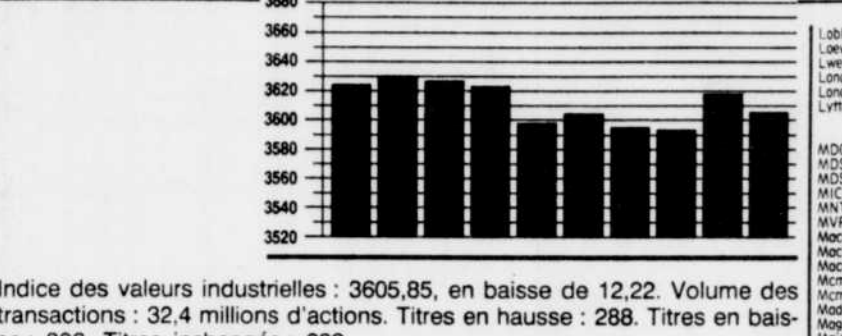
MONTREAL TENDANCES DES 10 DERNIERS JOURS



Indice des valeurs industrielles : 1885,25, en baisse de 10,85. Volume des transactions : 6,3 millions d'actions. Titres en hausse : 138. Titres en baisse : 139. Titres inchangés : 124.

Table listing various stocks and their performance metrics, including columns for 'Tendances des 10 derniers jours' and 'Ventes Hautes Bas Fermes Chang'.

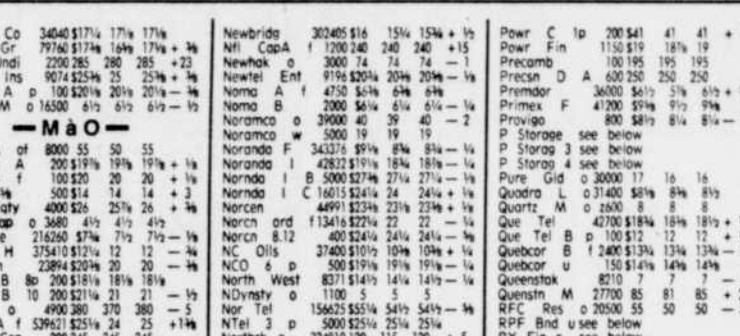
TORONTO TENDANCES DES 10 DERNIERS JOURS



Indice des valeurs industrielles : 3605,85, en baisse de 12,22. Volume des transactions : 32,4 millions d'actions. Titres en hausse : 288. Titres en baisse : 306. Titres inchangés : 289.

Table listing various stocks and their performance metrics, including columns for 'Tendances des 10 derniers jours' and 'Ventes Hautes Bas Fermes Chang'.

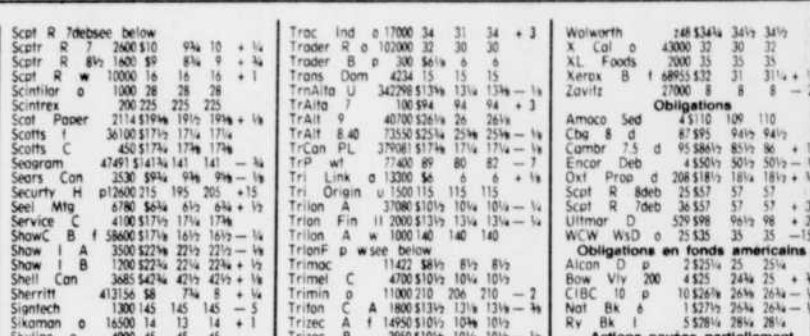
TORONTO TENDANCES DES 10 DERNIERS JOURS



Indice des valeurs industrielles : 3605,85, en baisse de 12,22. Volume des transactions : 32,4 millions d'actions. Titres en hausse : 288. Titres en baisse : 306. Titres inchangés : 289.

Table listing various stocks and their performance metrics, including columns for 'Tendances des 10 derniers jours' and 'Ventes Hautes Bas Fermes Chang'.

TORONTO TENDANCES DES 10 DERNIERS JOURS



Indice des valeurs industrielles : 3605,85, en baisse de 12,22. Volume des transactions : 32,4 millions d'actions. Titres en hausse : 288. Titres en baisse : 306. Titres inchangés : 289.

Table listing various stocks and their performance metrics, including columns for 'Tendances des 10 derniers jours' and 'Ventes Hautes Bas Fermes Chang'.

LES TITRES AU COMPTOIR

TORONTO — Le relevé des actions négociées au comptoir est fourni par l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada sous l'autorité de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Le volume comprend les transactions pour clients et les échanges entre courtiers.

Table listing various stocks and their performance metrics, including columns for 'Tendances des 10 derniers jours' and 'Ventes Hautes Bas Fermes Chang'.

LES OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — La valeur des obligations a été généralement en hausse mercredi sur le marché des obligations, où les transactions se sont suivies à un rythme plutôt lent.

Table listing various bonds and their performance metrics, including columns for 'Tendances des 10 derniers jours' and 'Ventes Hautes Bas Fermes Chang'.

LES MONNAIES

TORONTO (PC) — Voici les taux des devises étrangères (non ruppés) en dollars canadiens. Les taux sont quotidiens de nonouveau sur le fluctuant d'un jour et varient d'une banque à l'autre. X-Taux mensuel.

Table listing various currencies and their exchange rates, including columns for 'Tendances des 10 derniers jours' and 'Ventes Hautes Bas Fermes Chang'.

LES DENREES

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis hier, par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Table listing various commodities and their prices, including columns for 'Tendances des 10 derniers jours' and 'Ventes Hautes Bas Fermes Chang'.

LES DENREES

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis hier, par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Table listing various commodities and their prices, including columns for 'Tendances des 10 derniers jours' and 'Ventes Hautes Bas Fermes Chang'.

LES DENREES

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis hier, par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Table listing various commodities and their prices, including columns for 'Tendances des 10 derniers jours' and 'Ventes Hautes Bas Fermes Chang'.

Hibernia : le fédéral modifierait sa réglementation

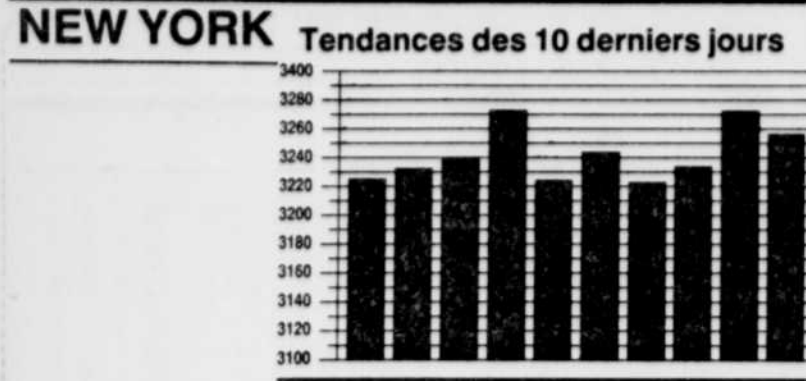
OTTAWA — La réglementation fédérale s'appliquant au projet pétrolier Hibernia pourrait être modifiée pour permettre aux investisseurs étrangers de s'y intéresser, a révélé hier le ministre fédéral de l'Énergie, Jake Epp. Le projet Hibernia d'exploitation des richesses pétrolières off-shore, au large de Terre-Neuve, connaît des difficultés, Gulf Canada, un des quatre associés, ayant annoncé en début de semaine qu'il se retirait du chantier de 5,2 milliards \$, affirmant que sa situation financière ne lui permettait plus d'aller de l'avant.

Retard dans l'acquisition de Central Guaranty Trust par la BN

MONTREAL — L'assemblée des actionnaires de Central Guaranty Trust qui devait se tenir aujourd'hui à Toronto pour approuver une transaction avec la Banque Nationale a été reportée au 2 mars prochain. Cette décision a été prise parce que des modifications à l'entente originale, conclue en décembre dernier, ont été demandées.

LES OBLIGATIONS

Table listing various bonds and their performance metrics, including columns for 'Tendances des 10 derniers jours' and 'Ventes Hautes Bas Fermes Chang'.



Indice des valeurs industrielles : 3257,60, en baisse de 15,21. Volume des transactions : 262 millions d'actions. Titres en hausse : 959. Titres en baisse : 746. Titres inchangés : 489

Table of stock market data including company names, stock symbols, and prices. Includes sections for 'Ventes' and 'P A S'.

LES FONDS MUTUELS

Table listing various mutual funds with columns for fund name, type, and performance metrics.

LES OPTIONS NEGOCIÉES

Table listing various options contracts with columns for option name, price, and other details.

LA BOURSE AMÉRICAINE

Table showing American stock market data, including major indices and individual stock prices.

LES OPTIONS NEGOCIÉES

Table showing options market data, including various option contracts and their prices.

LES BÉNÉFICES

Table listing various companies and their financial performance metrics, including profits and losses.

NOMINATION

Conseil d'administration TM Multi-Régions Inc.



Mme Françoise DESBIENS-TREMBLAY, M. Gabriel FORTIN, Me Bernard FABI, M. Michel PERRON, M. Raymond SIROIS, M. Laurent VERREAULT, M. Pierre VILLA

Directrice générale, Auditorium Dufour (Chicoutimi); Président, Société nouvelle de production Inc. (Sherbrooke); Président du conseil et chef de la direction Somiper (1991) Inc. (Montréal); Président du conseil, Québec Téléphone (Rimouski); Président et chef de la direction, Groupe Laperrière & Verreault (Trois-Rivières); Président, Villa et associés (Québec)

M. Mario Bertrand, président et chef de la direction de Télé-Métropole Inc., a le plaisir d'annoncer la formation du conseil d'administration de la filiale TM Multi-Régions Inc. dont il est le président.

À titre d'administrateurs sont nommés Mme Françoise Desbiens-Tremblay, MM. Gabriel Fortin, Bernard Fabi, Michel Perron, Raymond Sirois, Laurent Verreault et Pierre Villa. M. Yoland Tremblay, vice-président, ressources humaines et affaires gouvernementales de Télé-Métropole Inc. et secrétaire

corporatif de TM Multi-Régions Inc. ainsi que M. Michel Bernier, vice-président exécutif de TM Multi-Régions Inc., siègent également à ce conseil. TM Multi-Régions Inc. est une filiale à part entière de Télé-Métropole Inc., chef de file de la production francophone privée au Canada. TM Multi-Régions Inc. regroupe six stations de télévision à travers le Québec: CFQM et CKMI à Québec, CJPM à Chicoutimi, CHEM à Trois-Rivières, CFER à Rimouski et CHLT à Sherbrooke.

LES CÉRÉALES

WINNIPEG (PC) - Une speculation agressive a poussé le prix des céréales et des oléagineux à la hausse, hier, sur le marché des matières premières de Winnipeg. Les transactions ont été nombreuses. Le lit de parer de 3 à 3,00 \$ le contrat de livraison en mars est arrivé à 2,020 \$.

Les cours du colza ont progressé jusqu'à 20 et mars s'emportait à 27,80 \$.

Les prix du blé ont été en baisse de 1,30 à 2,40 \$ avec les livraisons de mars perdant 1,20 \$.

LES DIVIDENDES

Dividendes de compagnie, trimestriels; trimestres par la presse canadienne.

La 38e reine du Carnaval ouvre les festivités ce soir à Place du Palais

C'est aujourd'hui vers 20 h, à la Place du Palais, que la reine du 38e Carnaval de Québec annoncera l'ouverture officielle des festivités marquant cette manifestation annuelle mondialement reconnue.

LE SOLEIL

Hier après-midi, la presse était invitée à la traditionnelle séance d'encapsulation qui se tenait au Galeries de la Canardière. C'est la duchesse de Lévy, Caroline Guay, étudiante en enseignement de l'anglais à l'université Laval et commis chez Simons, qui a mérité le plus de capsules, 40, grâce à la vente de 22 313 bougies dans son immense duché.

Suivent, dans l'ordre :
— Chantal Pilon, duchesse de Montcalm, étudiante en relations industrielles à l'université Laval et agent de réception au Château

Frontenac, avec 39 capsules pour 17 742 bougies ;
— Suzanne Sansfaçon, duchesse de Frontenac, étudiante en communications publiques à l'université Laval, avec 38 capsules et 16 850 bougies ;

● Claudie Bérubé, duchesse de Montmorency, conseillère en communications publiques pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, avec 37 capsules et 16 069 bougies ;

● Anne Roy, duchesse de Laval, étudiante en relations industrielles à l'université Laval, avec 36 capsules et 13 845 bougies ;
● Manon Colette, duchesse de Champlain, propriétaire de Les



productions Ethnomédia, avec 35 capsules et 12 451 bougies ;
● Gina Leblanc, duchesse de Cartier, agent de voyages pour Voyages Pierre Soucy, avec 34 capsules et 12 222 bougies.

Pendant quelques années, ce couronnement de la reine était télédiffusé par l'un ou l'autre des télédiffuseurs associés, soit en direct soit en différé. Cette année cependant, vous devrez être sur place, devant le grand et superbe palais de neige, pour visionner l'événement. Radio-Canada ne diffusera pas le spectacle du couronnement, sinon aux nouvelles du

lendemain. Cependant, lorsque la reine sera couronnée, quelques secondes ou minutes de l'événement seront diffusées en direct, durant l'émission Métropolis. Par ailleurs, la nouvelle reine du Carnaval sera présentée aux auditeurs de Radio-Canada lors de cette même émission qui sera diffusée en direct de la discothèque Palladium. Elle y sera reçue par le distingué animateur Jici Lauzon vers la fin de l'émission écoutée par plus de 700 000 auditeurs.

On connaît l'imbrroglio qui a opposé la direction du Carnaval de Québec et celle de Radio-Canada à la suite de la présentation officielle des duchesses du Carnaval, à la même émission, la semaine dernière.

Par ailleurs, ceux qui assisteront au couronnement de la reine au palais de neige pourront assister, par la suite, à un magnifique feu d'artifice, avant de faire quelques petits pas de danse pour se réchauffer.



Pierre **CHAMPAGNE**

Médicaments périmés

Les 115 pharmacies **Famili-Prix** de la province de Québec prévoient récupérer environ 15 000 kilos de médicaments périmés ou devenus inutiles d'ici un an. Cette vaste campagne de récupération qui a été lancée hier matin, au Château Frontenac, demandera un investissement annuel de 60 000 \$ qui sera pris dans l'enveloppe budgétaire que Famili-Prix consacre à la publicité.

C'est ce que le directeur du marketing chez Famili-Prix, **M. André Rhéaume**, a annoncé, en soulignant que cet important programme de récupération écologique de médicaments périmés d'une façon permanente était une première au pays. Il y a deux ou trois ans, les pharmacies Jean Coutu avaient instauré une semaine annuelle de récupération de médicaments périmés. Famili-Prix, son concurrent, relève le défi de la permanence.

Ainsi, dès maintenant, dans les 115 pharmacies Famili-Prix au Québec, on récupère les médicaments périmés ou inutiles dans des contenants sécuritaires conçus à cet effet et on les conserve jusqu'à leur élimination totale. La raison ? C'est que les organismes communautaires internationaux de redistribution de médicaments dans les pays en voie de développement ont décidé de ne plus récupérer les médicaments périmés. S'ils sont périmés pour les Canadiens, ils sont autant périmés pour les autres terriens.

Skier en ville

Le président du conseil d'administration du Musée de la civilisation, **Roger Décarj**, et le directeur général, **Roland Harpin**, inaugureront, en fin d'après-midi, une exposition qui s'intitule *Skier en ville*.

Skier en ville explore la pratique inusitée du ski en plein coeur de la ville de Québec, d'hier à aujourd'hui. Le ski en ville a connu son heure de gloire à Québec, notamment autour du Château Frontenac, et continue de se pratiquer aujourd'hui sur les plaines d'Abraham ou sur la butte Myrand à Sainte-Foy.

Principalement à caractère historique, l'exposition traite surtout de la période libre et aventureuse qui a précédé la structuration et la commercialisation du ski en centres spécialisés. Une époque où le ski était un jeu et un divertissement plutôt qu'une activité physique. Une exposition présentée avec la collaboration de la Corporation du Musée du ski et avec l'appui financier du Canadien Pacifique limitée.

La rue du Carnaval

La disparition subite des monuments de neige, sur la rue Sainte-Thérèse, a donné l'idée aux gens d'affaires du centre-ville de Loretteville de mettre sur pied un grand événement de sculpture sur neige qui se déroulera durant les prochains jours, d'aujourd'hui à dimanche, dans les rues du centre-ville de Loretteville.

Au total, une soixantaine de sculptures sur neige viendront animer les rues Racine, de l'Hôpital, Morissette, Giroux et le boulevard Valcartier. Tantôt réalisés par des professionnels, tantôt par des amateurs, les nombreux monuments de neige créeront une ambiance carnavalesque et familiale au centre-ville.

Toute la population est invitée à prendre un peu d'air frais et à venir admirer les oeuvres de ces créateurs.

C'est une initiative des gens d'affaires du centre-ville, en collaboration avec la ville de Loretteville, les Cadets de la marine, le Club de judo et aikido, le Club de natation, le Club de taekwon-do et le Club volksmarche, tous de Loretteville.

● La Chambre de commerce française au Canada nous fait part de la composition de son nouveau conseil d'administration, présidé par **Robert Kloss**. Il est secondé par deux vice-présidents, **Yvon Fortin** et **Patrick Vincent** ; par un secrétaire, **Lucien Poitras** ; par un trésorier, **André Gauthier** ; et par six administrateurs : **Francine Bouchard**, **Pierre Dolbec**, **Henri-F. Gauthier**, **Claude Guérette**, **Laurence Moreau**, **Jacques Roland** (le chanoine) et **Claire Hogue**.

Plus de **3 000** points offerts cette semaine dans **LESOLEIL**

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant : **15657292**
Sinon, composez sans frais, le **1-800-563-8688**

CLUB Multi-points

Mannequin

Régina vous dit :
"Déjà un air de printemps dans notre magasin avec l'arrivée des nouveautés printemps 92 !"
Et pour céder la place à ces nouveautés

TOUTES NOS COLLECTIONS AUTOMNE-HIVER sont liquidées à des PRIX FOUS, FOUS, FOUS...
soit de **19\$ à 69\$*** 79\$

* À l'exception de nos kilts vendus couramment 145\$ et soldes à

PLACE de la CITE Entre Place Laurier et Place Ste-Foy 2635, Hochelaga Sainte-Foy

Profitez du programme **SANS SOUCIS POUR 3 ANS** d'automobiles **Beaupré Ste-Foy**

INCROYABLE!

Spirit 1992 36/75

Unité n° 21060

- 4 cylindres
- Climatiseur
- Regulateur de vitesse
- Automatique
- Volant ajustable
- Radiocassette AM FM

incluant :
SAIS FRAIS : couverture 3 ans, 75 000 km pare-chocs à pare-chocs
SAIS FRAIS : aucune franchise
SAIS FRAIS : voiture de courtoisie
SAIS FRAIS : entretien 3 ans 75 000 km 16 visites incluant pièces et main-d'oeuvre
SAIS FRAIS : remplacement gratuit des pneus qu'on veut, rebats de freins, essai glace, etc.

CLÉ D'OR 36 MOIS
31287 PAR MOIS

TRANSPORT, PRÉPARATION, RABAIS CHRYSLER INCLUS, TAXES EN SUS

PASSEZ CHEZ AUTOMOBILES BEAUPRÉ VOUS NE LE REGRETTÉREZ PAS.

Beaupré Automobiles STE-FOY 2400, RUE DALTON SAINTE-FOY 653-5212

PLACE DE LA FAMILLE

Des jeux plein les yeux!

Sur les Plaines d'Abraham du 6 au 16 février 1992

Féerie pour toute la famille!
Glissades, spectacles, courses, clowns et ballons.

Entrez dans le grand jeu de l'hiver du 6 au 16 février prochain!

Les enfants sont rois!

Commanditaire : **Desjardins**
L'incroyable force de la coopération.

Collaboration : **LESOLEIL** IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE!
Commission des champs de batailles nationaux, Kompan.

SHIK 93,9

graphisme : atelier infograph inc

Maladies du coeur

La Fondation des maladies du coeur du Québec a procédé hier au lancement de sa campagne de financement pour l'année en cours, l'objectif pour la région de Québec ayant été fixé à 291 000 \$. On a d'ailleurs procédé au lancement de la campagne en soumettant le Bonhomme Carnaval à un test cardiaque, à la suite de quoi on l'a déclaré apte à entreprendre son 38e carnaval. Rappelant que la campagne se poursuivrait tout au long du mois de février, le Dr Gilles Lapointe, président d'honneur de la campagne a rappelé que les maladies du coeur font quelque 19 000 victimes par année au Québec seulement, et qu'elles constituent toujours la première cause de décès. Depuis plusieurs années, dit le Dr Lapointe, la Fondation des maladies du coeur a investi 34 millions \$ en subventions de recherche dans la seule région de Québec, et plus de 10 millions \$ dans les programmes d'éducation et de prévention. Comme par les années passées, la campagne comprendra des envois postaux aux grandes entreprises et la vente de macarons dans les centres commerciaux.

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sous pli scellé pour la LOCATION DE LOCAUX adressées au Gestionnaire de district, Politique et Administration des marchés, Travaux publics Canada, Gare maritime Champlain, 901, Cap-Diamant, bureau 266, Québec (Québec) G1K4K1, seront reçues jusqu'à 15 heures, le 26 FÉVRIER 1992. On peut se procurer les documents d'offres par l'entremise du bureau de distribution des plans à l'adresse ci-dessus mentionnée (tél. (418) 648-3142).

DESCRIPTION DES LOCAUX
Appel d'offres no 3922-309-1 - Projet 521191 - Bureau de la Sécurité des transports

Bail de cinq (5) ans à partir du 1er octobre 1992 pour : 189,5 mètres carrés utilisables d'espace à bureaux, dans un édifice satisfaisant aux normes prescrites dans les documents d'offre, à QUÉBEC ou SILLERY (Québec), dans le périmètre suivant :

Nord : rue St-Jean, ch. Ste-Foy
Sud : Grande Allée, ch. St-Louis
Est : avenue Dufferin
Ouest : avenue Holland

Les soumissions doivent être présentées sur la formule fournie par le ministère des Travaux publics que les soumissionnaires auront remplie conformément aux conditions énoncées dans le document d'appel d'offres de location à bail. Ni l'offre la plus basse ni aucune offre ne sera nécessairement acceptée.

Pour renseignements : **Evelyn Careau** (418) 648-5975

Canada

QUÉBEC ET L'EST

LE SOLEIL

ÉCHOS DES DEUX RIVES

PORT-CARTIER

Perquisition à l'hôtel de ville

Le maire de Port-Cartier, Anthony Ditroio, et le directeur général/trésorier de la municipalité, Bernard Otis, ont à nouveau été la cible de l'Escouade des crimes économiques de la SQ, hier matin, lorsque les enquêteurs ont effectué une perquisition à l'hôtel de ville afin de mettre la main sur des documents visant à prouver que les deux hommes se soient servis de l'argent des contribuables pour effectuer des voyages à l'étranger. Le 25 juillet, une première perquisition avait mené au dépôt de quatre chefs d'accusation contre M. Otis qui, à cet égard, devra subir son enquête préliminaire dans une semaine; aucun chef n'avait par contre été retenu contre le maire Ditroio. Selon un porte-parole de la SQ, la perquisition d'hier visait à mettre la main sur des papiers susceptibles d'étayer les soupçons d'abus de confiance et de fraudes supposément commis par les deux hommes entre décembre 1983 et décembre 1991.

QUÉBEC

Un plan de transport

Le forum des élus, qui a réuni hier les maires de l'agglomération de Québec autour des ministres Sam Elkas et Robert Middlemiss, a décidé de former un comité régional de concertation comprenant des représentants de la CUQ, de la Rive-Sud et du gouvernement. Sa mission sera d'élaborer un plan de transport intégré pour l'an 2020, en misant sur la mise en valeur des infrastructures existantes. Ce comité devrait voir le jour d'ici à deux semaines. Un consensus semble s'être également dégagé de cette rencontre pour maintenir le service des traversiers tel qu'il est actuellement, du moins pour les six prochains mois.

CHAUDIÈRE-ETCHEMINS

Directeur général

Actuellement directeur de la commission scolaire régionale de la Chaudière, M. Roger Carrette assumera la même fonction au sein de la nouvelle commission scolaire qui regroupera en juillet la régionale et les cinq commissions scolaires élémentaires dans la région Chaudière-Étchemins: Saint-Joseph, Beauceville, des Érables (Saint-Georges), de Langevin (Lac-Étchemin), et des Cèdres (Saint-Martin). MM. Gilles Lapière, directeur de Langevin, et André Roy, directeur des Érables, occuperont les postes d'adjoints. M. Hilaire Fortier, directeur de Beauceville, agira comme conseiller-cadre. Quant à MM. Claude Quirion, directeur des Cèdres, et Georges Bolduc, de Saint-Joseph, ils prendront leur préretraite. L'intégration des enseignements primaire et secondaire dans Chaudière-Étchemins prévoit le maintien de centres régionaux de coordination de gestion des écoles, et des services éducatifs dans chacune des trois MRC du territoire, soit à Saint-Joseph (Robert-Cliche), à Saint-Georges (Beauce-Sartigan), et à Sainte-Germaine-de-Lac-Étchemin (Les Étchemins).

RIMOUSKI

Vers la Pologne

Un groupe d'une dizaine d'étudiantes et d'étudiants de l'université du Québec à Rimouski se rendra en Pologne, du 22 février au 8 mars, pour examiner l'état du développement des régions rurales dans les pays de l'Est. Ces jeunes, inscrits à la maîtrise en développement régional, auront des rencontres avec le mouvement syndical Solidarité et avec l'université de Lodz. Le professeur Oleg Stanek les accompagne.

SAINTE-FOY

L'étape de l'analyse

La demande du Forum des citoyens et citoyennes de Sainte-Foy visant à faire annuler, pour « vice de forme », la procédure d'enregistrement des résidents opposés au prolongement du boulevard du Versant-Nord est actuellement au niveau de l'analyse et on ignore quand la réponse va venir, a indiqué hier le bureau du ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan. Accusant la mairesse Andrée Boucher et certains de ses conseillers d'avoir tenté d'influencer les citoyens lors de l'enregistrement, le Forum a, dans une lettre datée du 14 janvier, demandé au ministre d'annuler les résultats de cette opération pour ainsi forcer la ville à refaire ses devoirs.

L'Allier favorable à un moratoire sur les écoles élargi aux deux rives

La ville de Québec est en faveur d'un moratoire de deux ans sur toute fermeture ou ouverture d'école, à la condition qu'il s'étende à la rive nord et à la rive sud.

LE SOLEIL

Le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, écrira une lettre en ce sens au ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé. Il lui dira que le moratoire devrait interdire aussi tout nouveau développement résidentiel sur les deux rives. Chaque municipalité se contenterait, durant ces deux années, de construire là où les infrastructures existent déjà.

De retour d'Afrique, M. L'Allier a fait hier un tour d'horizon des dossiers dont il a été question dans la région durant son absence. Le moratoire sur la fermeture et l'ouverture d'école est une recommandation de la Commission sur le maintien des institutions et les mesures de repeuplement des quartiers centraux de Québec, qui a remis son rapport lundi. Cette Commission, présidée par M. François Des Rosiers, était l'ini-

tiative de la ville, de la Commission des écoles catholiques de Québec et du Conseil des affaires sociales.

M. L'Allier a insisté pour dire que le moratoire devrait vraiment être un temps de réflexion en vue d'actions visant le contrôle de l'étalement urbain et le renforcement du tissu urbain et non un simple temps d'arrêt qui permettrait des économies qu'on sèmerait en périphérie plus tard.

Pour le maire de Québec ce sera le temps de voir comment on envisage l'avenir et de s'aligner, par exemple, sur la politi-

que de faire payer les coûts réels à ceux qui voudront s'installer en dehors des endroits déjà desservis.

Le moratoire doit absolument, dans l'idée du maire de Québec, s'étendre à la rive sud car il ne faut pas que le gouvernement dépense là-bas pendant que sur la rive nord se fera une réflexion.

Il précise que quand la Commission Des Rosiers parle de cohérence à établir dans les politiques qui touchent la région et la ville, c'est surtout le gouvernement du Québec qui est visé, lui qui encourage par di-

vers programmes les gens à s'établir en périphérie.

Le président de la Commission a dit qu'il faudrait songer à la coercition si les incitatifs aux regroupements de commissions scolaires et de municipalités n'étaient pas efficaces. M. L'Allier réplique qu'il est pour un gouvernement régional, mais des fusions forcées comme il s'est déjà fait, « jamais plus! »

Les Jeux olympiques

Quelle a été la réaction de M. L'Allier, quand, au cœur de l'Afrique, il a appris que les maires de la CUQ avaient refusé de voter un montant d'argent pour mousser la candidature de la région aux Jeux olympiques d'hiver de 2002, tant qu'ils n'auraient pas rencontré le comité de candidature? M. L'Allier dit qu'il croyait qu'ils avaient assez d'information et qu'ils auraient accepté de fournir 400 000 \$ alors que le gouvernement vient d'en promettre 800 000 \$.

Il dit qu'il faut se sortir du traumatisme des Jeux de Montréal. Oui, il faut se donner des mécanismes de contrôle, mais il ne faut pas essayer de « faire de la gestion au préalable ».

La force de la région passe par le récréo-touristique et les Jeux olympiques de 2002 en sont un élément. La région a un potentiel énorme, il faut l'exploiter.

Je suis fier de M. Tremblay

M. L'Allier trouve que la presse a fait une « chasse aux sorcières » en cherchant à savoir ce que fait le fonctionnaire fédéral prêt à la ville, M. Jean-Noël Tremblay. Il a expliqué que le ministre fédéral Marcel Masse lui avait offert les services de M. Tremblay pour l'aider dans ses dossiers dans lesquels le gouvernement fédéral est concerné. M. Tremblay fournit ses conseils et on n'a pas à calculer ses heures de travail, dit le maire. Et qu'il travaille au bureau ou chez lui n'est pas important. « Il fait ce que je lui demande, je suis chanceux de l'avoir et il remplit son mandat ». Bref, il faut prendre la parole de M. L'Allier: M. Jean-Noël Tremblay travaille. Comment? Ça ne nous regarde pas...

Incendie vite maîtrisé



Les pompiers de Québec n'ont mis que 30 minutes à maîtriser un incendie qui a éclaté vers 10 h hier, dans l'entretoit du 85, rue d'Auteuil à Québec. L'édifice de quatre étages était en rénovation lorsque le feu a débuté, près du filage électrique installé dans le grenier. Personne n'a été blessé. Par précaution, une seconde alerte a été sonnée.

La battue aux coyotes aura lieu malgré les écologistes

RIMOUSKI — La Corporation des loisirs de Saint-Jean-de-Lalande, au Témiscouata, n'a pas l'intention d'annuler la battue aux coyotes prévue pour samedi, malgré les pressions de groupes écologiques qui dénoncent cette action en la qualifiant de barbare.

par ERNIE WELLS
collaboration spéciale

L'un des principaux organisateurs de cette battue, M. Paul Rioux, de la Corporation des loisirs, a indiqué hier qu'il ne céderait à aucune menace de quelque groupe écologiste que ce soit.

« Je crois que ces gens sont tout simplement mal informés, et qu'ils ne sont pas au courant du problème que nous vivons. Chez nous, le coyote est en prolifération. On en compte cinq fois plus depuis trois ans, et le chevreuil est en régression de façon très alarmante. On veut protéger les chevreuils mais aussi la population. C'est rendu qu'on voit des coyotes au cœur du village. Par cette battue, on veut aussi protéger nos enfants. Les parents craignent pour la sécurité de leurs jeunes », a dit M. Rioux, qui a déjà été attaqué par un coyote. Il parle aussi des effets négatifs des coyotes sur les élevages des producteurs ovins et de bovins. Celui-ci soutient que de

toute façon, son organisation agit dans la plus complète légalité, en regard de la réglementation du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), et en conformité avec la période de chasse au coyote, qui se situe entre le 1er novembre et le 1er mars, sans aucune limite de possession du gibier.

Quant à la gestion populaire du coyote, que dénoncent les écologistes du groupe de M. Pierre Béland, de l'Institut national d'écotoxicologie du Saint-Laurent, le promoteur de cette battue de samedi rétorque que chaque chasseur a une responsabilité dans la conservation de la faune. « Nous devons protéger le cheptel de chevreuils, dont la chasse représente une activité économique importante », dit-il.

Des 300 chasseurs qui étaient initialement attendus à cette battue de samedi, M. Rioux parle maintenant de 100 à 150 chasseurs qui répondront à l'appel, en raison, dit-il, de la mauvaise publicité qui entoure cette affaire.

Le Regroupement SOS Chevreuils, à Rimouski, déléguera une quinzaine de chasseurs à cette battue. Son porte-parole, M. Tom Rioux, affirme aussi que cette battue est légale. « On est en loi. De plus, notre action a toujours été orientée vers les forêts privées, à la demande des propriétaires et des producteurs pour protéger leur bétail », dit M. Rioux.

Au bureau régional du MLCP, le directeur général, M. Michel Brouillard, confirme la légalité de cette battue. « On n'a aucun pouvoir lésésus, c'est légal et c'est inscrit dans la réglementation du MLCP. Ils ont le droit. Sauf que les agents de conservation seront sur place et aucune bouffonnerie ne sera tolérée. Le MLCP va surveiller toute l'opération et on ne laissera rien passer », a affirmé M. Brouillard.

En fin de journée, hier, le sous-ministre du MLCP, M. André Magny, confirmait au SOLEIL que son ministère livrera vraisemblablement aujourd'hui de nouvelles mesures qui seront mises de l'avant dès 1992 pour assurer un meilleur équilibre entre les populations de coyotes et de chevreuils.

Inhabile à exercer ses fonctions

Le maire de St-Michel pourrait aller en appel

LÉVIS — Le maire de Saint-Michel de Bellechasse, M. Maurice Vézina, a trente jours pour en appeler de la décision rendue avant-hier par la Cour supérieure qui le rend inhabile à exercer ses fonctions de magistrat pour les cinq prochaines années.

LE SOLEIL

Rappelons que c'est à la suite d'un procès découlant d'une plainte déposée par M. Benoit Lachance, un citoyen de Saint-Michel, que le juge Yvan Migneault en est arrivé à la conclusion que le maire Vézina avait contrevenu à la loi en faisant, en 1986 et en 1990, de fausses déclarations dans lesquelles il affirmait ne posséder aucun intérêt dans des immeubles situés dans sa municipalité ou dans la municipalité régionale du comté de Bellechasse.

Notons que, selon la loi, tout élu municipal se doit de faire une déclaration d'intérêts dès son élection et la réviser chaque année.

Or, dans ce cas-ci, M. Vézina est bien le propriétaire de biens immobiliers d'une valeur totale de plus de 225 300 \$ à Saint-Michel et de deux immeubles à La Durantaye.

Selon le jugement rendu cette semaine, M. Vézina n'a plus le droit d'assister, comme membre, aux assemblées des conseils, comités et commissions



Maurice VÉZINA

auxquels il participait auparavant en tant que maire.

Cependant, son mandat ne prendra officiellement fin qu'à l'expiration des délais d'appel ou après que ceux-ci auront été entendus et rejetés, si c'est le cas.

Joint par téléphone, hier après-midi, M. Vézina, qui est en poste depuis 1981, a refusé de commenter toute cette situation, tout comme il a refusé d'indiquer s'il irait en appel.

LE SOLEIL
VOUS AMÈNE
AU SOLEIL

(Il suffit d'être abonné! 647-3333)

FÉLICITATIONS Mme R.-M. PAULIN, SAINTE-FOY
Le Soleil vous offre un voyage double en Floride

Tirage sous la supervision de Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne

LE SOLEIL
IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE!